

*r a p p o r t*  
*a n n u e l*



*1 9 9 9*

**FNUAP**



Fonds des Nations Unies  
pour la population

# *Le FNUAP et la santé des adolescents en matière de reproduction*

## *T a b l e d e s m a t i è r e s*

<i>Avant-propos</i> .....	<i>2</i>
<i>Le FNUAP en 1999 – Principaux programmes et données financières</i> .....	<i>4</i>
<i>Les adolescents et les soins de santé de la reproduction</i> .....	<i>6</i>
<i>Tableaux</i> .....	<i>19</i>
<i>Appendices</i> .....	<i>22</i>
Appendice A :	
Ressources et dépenses en 1999.....	<i>22</i>
Appendice B :	
Annonces de contributions et paiements effectifs des gouvernements, 1999.....	<i>22</i>
Appendice C :	
Dépenses au titre des projets, 1999.....	<i>23</i>
Appendice D :	
Décisions du Conseil d'administration en 1999.....	<i>25</i>
Appendice E :	
Vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la CIPD.....	<i>29</i>

Couverture : Mère et enfant colombiens (OMS, J.Littlewood).

## Avant-propos

L'année 1999 a été très importante pour le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). L'examen quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement ("CIPD+5"), le trentième anniversaire du Fonds et la naissance du 6 milliardième être humain ont été pour nous l'occasion exceptionnelle de réfléchir à ce que nous avons fait jusqu'à présent et à ce que nous allons continuer à faire pour aider les hommes et les femmes, de par le monde, à faire des choix responsables, libres, informés, concernant leur santé de la sexualité et de la reproduction.

Le résultat le plus important, et de loin, de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a été l'adoption d'un ensemble de "principales mesures" à prendre pour aider à réaliser le Programme d'action adopté en 1994 à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire. De nouveaux objectifs chiffrés ont été adoptés; les décisions prises concernent des questions telles que la nécessité de fournir des informations, des conseils et des services aux jeunes, de lutter contre le phénomène encore trop courant de la mortalité maternelle, d'assurer l'universalité de l'enseignement primaire, de lutter contre la propagation du VIH et du sida, d'encourager la parité entre les sexes, de réduire le nombre des avortements et de lutter contre les conséquences sanitaires d'avortements dangereux, et enfin de nouer de nouvelles alliances pour aider à atteindre les buts de la CIPD.

Pour réaliser les buts fixés au Caire puis à New York lors de l'examen quinquennal de la Conférence, il faudra une volonté politique plus affirmée, un développement prolongé des capacités nationales, et un accroissement de l'assistance internationale et des ressources d'origine intérieure. Il est également impératif de développer encore des partenariats efficaces, dans la transparence, avec les organisations non gouvernementales, les groupes confessionnels, les milieux scolaires et universitaires et le secteur privé.

Deux types très différents d'épidémies retiennent aujourd'hui l'attention : la propagation du VIH et du sida, et la violence contre les femmes et les filles. Ces deux phénomènes sont alimentés par la discrimination à l'égard des femmes et par des stéréotypes relatifs à la masculinité et à la féminité. L'émancipation des femmes et des filles par l'éducation, par de meilleurs soins de santé demeure un aspect essentiel de notre travail dans le monde. Les femmes doivent pouvoir se protéger, et les hommes doivent être prêts à les aider à le faire.

Mettre les femmes et les hommes en mesure de faire leurs propres choix est un moyen d'avoir des familles moins nombreuses et en meilleure santé. Près de 60 % des femmes des pays en développement utilisent actuellement la planification familiale et la fécondité a diminué de moitié depuis 1950. L'expérience montre qu'en satisfaisant les droits, les besoins et les aspirations de l'individu on facilite la réalisation des grands objectifs nationaux et des impératifs mondiaux. Des familles moins nombreuses peuvent

mieux lutter contre la pauvreté, la mauvaise santé, l'analphabétisme, et contribuent durablement à la prospérité économique des personnes et des nations.

Dans les 144 pays où le Fonds a été actif l'année dernière, notre action s'est inspirée des buts et des activités exposés dans le Programme d'action de la CIPD. Nous avons consacré au total 187 millions de dollars à notre programme, dont les principaux thèmes sont l'information et l'éducation, la santé de la reproduction, le plaidoyer et l'élaboration des politiques.

Des fournitures pour la santé de la reproduction ont été fournies d'urgence aux victimes d'un séisme en Turquie, à celles d'un cyclone, dans l'Orissa (en Inde), aux réfugiées du Kosovo, aux victimes du conflit au Timor oriental. Des trousse d'urgence ont été envoyées, en Albanie, à 350 000 réfugiées du Kosovo; dans ces trousse figurait du matériel obstétrical et des contraceptifs d'urgence pour les victimes d'un viol. au Kosovo, qui est la région d'Europe où le taux de mortalité maternelle est le plus élevé, le Fonds a dispensé une formation et du matériel pour réduire les risques des accouchements et pour améliorer les soins de santé maternelle dans les hôpitaux et les cliniques. Au Timor oriental, le Fonds a distribué des trousse pour les accouchements d'urgence à domicile, dans les districts où les soins de santé maternelle sont très insuffisants ou absents.

Durant l'année, nous avons spécialement prêté attention aux besoins des jeunes en santé de la reproduction et de la sexualité. Alors que près de la moitié des pays du monde ont pris des mesures pour s'occuper de ce problème, comme la Conférence du Caire l'avait demandé, il reste encore beaucoup à faire. Le rapport annuel, cette année, porte sur les problèmes que soulèvent l'information et les services destinés aux jeunes, dont les effectifs, dans le monde, n'ont jamais été aussi nombreux.

Le Fonds des Nations Unies pour la population s'est engagé à fournir des soins de santé de la reproduction réellement universels. L'examen entrepris en 1999 confirme notre conviction que la démographie n'est pas une question de nombre, mais doit être centrée sur la personne. Ce consensus général est à la base des progrès que nous avons accomplis jusqu'à présent et est sans doute la clef du succès à l'avenir.



Docteur Nafis Sadik  
Directrice exécutive  
Fonds des Nations Unies pour la population



Cliche: UNFPA / Mikumo

*Le FNUAP en 1999*  
*Principaux programmes et*  
*données financières*



# Le FNUAP en 1999 – Principaux programmes et données financières

## Contributions annoncées et contributions versées

- En 1999, les recettes ordinaires se sont élevées à 249,9 millions de dollars, soit 9,8 % de moins qu'en 1998, où elles avaient été de 277,0 millions de dollars.

- Les contributions aux ressources générales du FNUAP annoncées en 1999 ont été en tout de 245,1 millions de dollars, soit 24,1 millions de dollars ou 9 % de moins qu'en 1998. À la fin de 1999, le total cumulé des contributions annoncées atteignait 4,9 milliards de dollars, celui des donateurs 172. En 1999, on a compté 69 donateurs en tout.

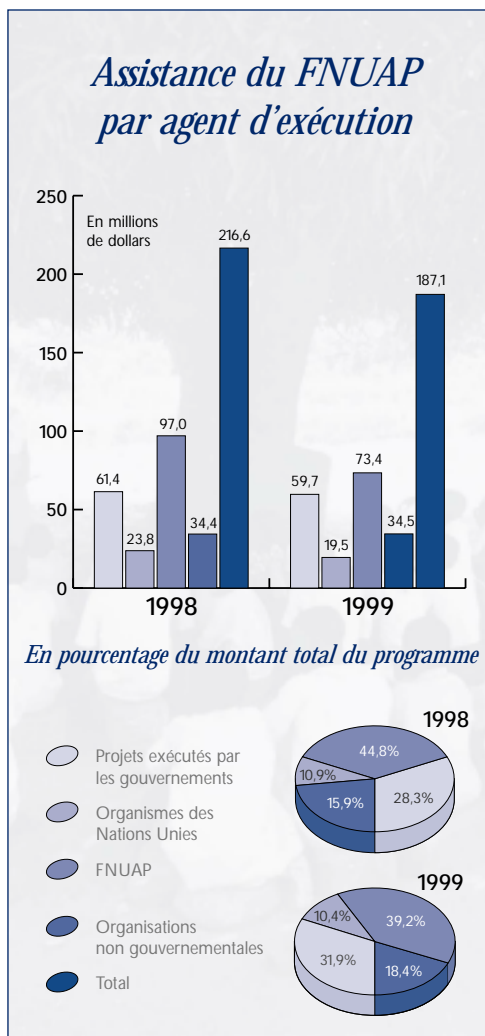
- Des ressources supplémentaires d'un montant de 36,2 millions de dollars ont été obtenues dans le cadre d'arrangements multilatéraux de cofinancement, soit une augmentation de 12 % environ par rapport à 1998 (32,4 millions de dollars).

- En 1999, les ressources totales se sont élevées à 286,1 millions de dollars, contre 309,4 millions de dollars en 1998.

## Dépenses

- Le montant total des dépenses de projet, en 1999, a été de 187,2 millions de dollars, contre 216,6 millions de dollars en 1998. Le chiffre relatif à 1999 inclut 150,9 millions de dollars pour les programmes de pays, contre 174,7 millions de dollars en 1998; et un autre de 36,3 millions de dollars pour les programmes multinationaux (régionaux et interrégionaux) (41,9 millions de dollars en 1998).

- Les dépenses afférentes aux services d'appui technique au titre de nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui, approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 91/37, ont atteint 20,0 millions de dollars. Les dépenses au titre des services administratifs et opérationnels se sont élevées à 6,9 millions de dollars.



- La ventilation des dépenses de 1999 par grand domaine d'activité, par région et par catégorie de pays est présentée aux pages 7 et 8.

## Catégories de pays

- Par sa décision 96/15, le Conseil d'administration a approuvé la méthode d'allocation des ressources en fonction de la procédure de classement des pays dans les Groupes A, B et C, et les parts relatives de ressources ci-après : 67 à 69 % pour le Groupe A, 22 à 24 % pour le Groupe B, 5 à 7 % pour le Groupe C et, à titre temporaire, 3 à 4 % pour les pays dont l'économie est en transition, et 0,5 % pour les autres pays et territoires. (On trouvera à l'appendice C une liste des pays par groupe).

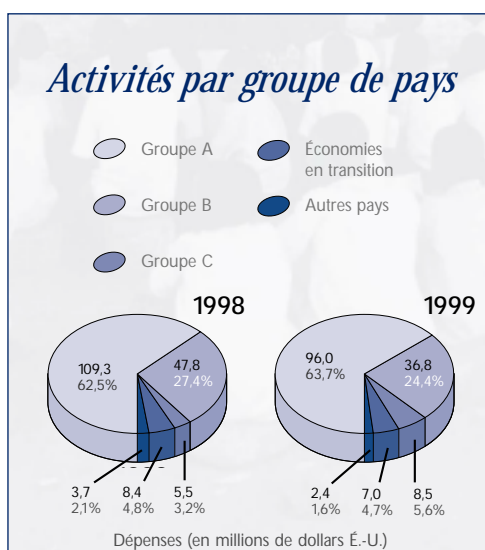
- Les ressources allouées aux programmes et projets de pays en 1999 se répartissent comme suit : 63,7 % pour le Groupe A; 24,4 % pour le Groupe B; 5,6 % pour le Groupe C; 4,7 % pour les pays à économie en transition, et 1,6 % pour les autres pays et territoires.

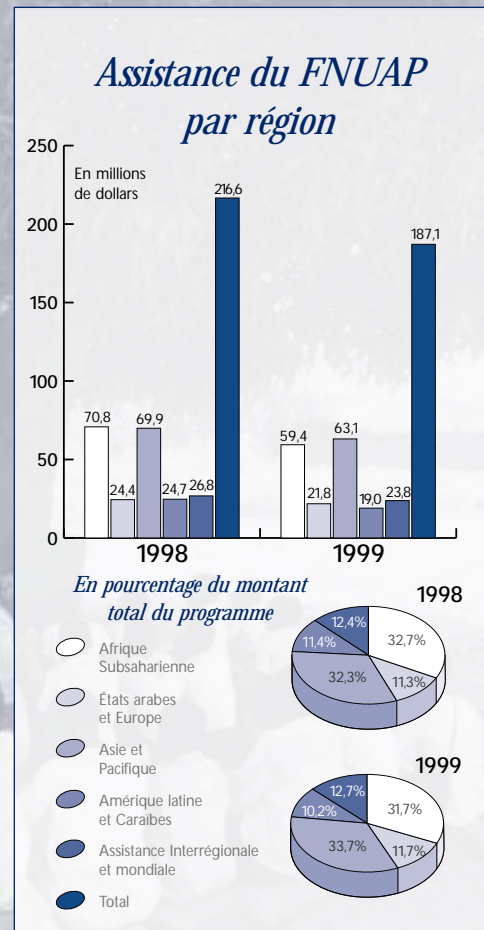
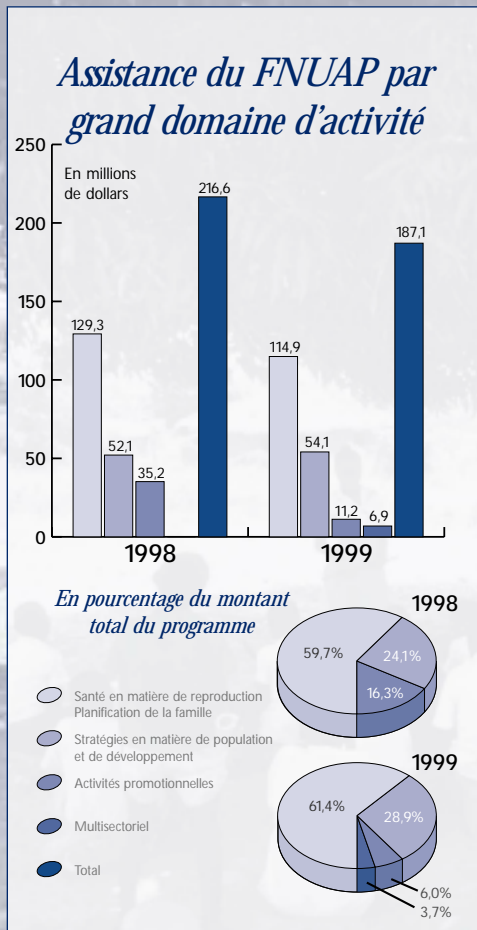
- Le montant total des ressources allouées en 1999 au Groupe A s'est élevé à 96,0 millions de dollars, contre 109,3 millions de dollars en 1998.

## Activités multinationales

- Les dépenses au titre des activités multinationales (régionales et interrégionales) se sont élevées en tout à 36,4 millions de dollars en 1999, contre 41,9 millions de dollars en 1998. Par catégorie d'activité, elles se sont réparties comme suit : activités régionales, 12,6 millions de dollars en 1999, contre 15,1 millions de dollars en 1998; activités interrégionales, 23,8 millions de dollars en 1999, contre 26,8 millions de dollars en 1998.

- Les programmes multinationaux ont absorbé 19,5 % du montant total des allocations en 1999, contre 19,3 % en 1998.





## Évaluations démographiques des pays

- En 1999, des évaluations démographiques ont été effectuées dans les 11 pays suivants : Azerbaïdjan, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Tadjikistan, Tchad, Turkménistan et Zimbabwe. Dans le cas du Viet Nam, plutôt qu'une évaluation démographique c'est une évaluation générale du pays qui a été faite.

## Budget biennal

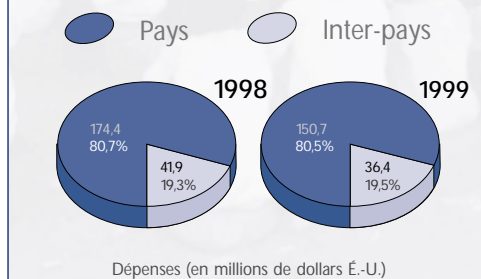
- L'estimation provisoire des dépenses nettes au titre du budget biennal durant l'exercice 1998-1999 s'élève à 118,3 millions de dollars environ, soit 22,5 % des ressources ordinaires et 19,9 % des ressources totales.

## Personnel

- Au 1er janvier 1999, le nombre total des postes inscrits au budget s'élevait à 972, à savoir 350 postes d'administrateur (dont 156 administrateurs de programmes nationaux) et 622 postes d'agent des services généraux (103 postes d'administrateur et 135 postes d'agent des services généraux au siège, 2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux à Genève, et 245 postes d'administrateur et 485 postes d'agent local des services généraux dans les bureaux extérieurs).

- Le pourcentage des femmes dans l'effectif total des administrateurs du FNUAP (siège et bureaux extérieurs) a atteint 50 % en 1999, l'un des pourcentages les plus élevés du système des Nations Unies. Qui plus est, 7 des 11 membres du Comité exécutif du Fonds sont des femmes.

### Assistance du FNUAP à l'échelon national et multinational





*Les adolescents  
et les soins de santé  
de la reproduction*

## Introduction

Près de la moitié de la population mondiale a moins de 25 ans. Plus d'un milliard sont des jeunes de 15 à 24 ans, et ce sont les parents de la prochaine génération. Leurs décisions en ce qui concerne l'éducation, les relations sexuelles, le mariage et la procréation auront un énorme impact sur leur vie et, donc sur leur collectivité et leur pays.

Les jeunes femmes et les jeunes hommes se trouvent face à de nombreux risques – grossesses non désirées, sida, autres maladies sexuellement transmissibles, exploitation et aliénation sexuelles – pourtant ils sont mal informés, mal guidés, n'ont pas assez de services pour les aider à faire le difficile passage à l'âge adulte. La mauvaise connaissance de toutes ces questions se traduit par des coûts élevés, dus à la mauvaise santé, aux occasions perdues et aux perturbations sociales.

Chaque année, plus de 14 millions d'adolescentes accouchent et bien souvent ces grossesses ne sont pas désirées. Chaque jour, d'innombrables jeunes filles quittent l'école parce qu'elles sont enceintes. Un million de jeunes contractent une maladie sexuellement transmissible chaque année. Chaque minute, ce sont six jeunes qui sont contaminés par le VIH, le virus qui cause le sida.

Dans beaucoup de pays, la question de la sexualité des adolescents et de la santé en matière de reproduction est délicate sur le plan politique et culturel; de ce fait, l'information et les services sur la santé de la reproduction n'atteignent pas la plupart des jeunes. Cependant, 55 pays ont pris des mesures pour tenter de répondre aux besoins des adolescents à cet égard. Étant donné une très forte demande, le Fonds des Nations Unies pour la population intensifie ses efforts pour trouver des façons acceptables et efficaces d'aider les jeunes à protéger leur santé en matière de reproduction et leur avenir.

En 1999, le FNUAP a collaboré étroitement avec la World Population Foundation et le Conseil néerlandais de la jeunesse et du développement en vue de l'organisation du Forum de la jeunesse tenu du 5 au 7 février 1999 à La Haye, juste avant le Forum intergouvernemental. Cette manifestation, qui a rassemblé plus d'une centaine de jeunes de différentes régions du monde, a débouché sur de nombreuses recommandations concernant la manière de traiter les questions se posant aux jeunes et aux adolescents dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de reproduction. Environ le quart des jeunes ayant participé au Forum de la jeunesse de La Haye ont pu prendre part aux travaux de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Durant l'année considérée, le Fonds s'est employé à recueillir des données d'expérience sur la santé des adolescents en matière de

reproduction dans divers pays en mettant en œuvre une stratégie en commun avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF. Nous avons obtenu certains succès pour ce qui est de faire une place à l'éducation relative à la sexualité et à certaines autres considérations (telles que les droits de l'homme, les pratiques nuisibles et la violence) dans l'enseignement relatif à la santé en matière de reproduction et de renforcer la formation des enseignants, l'éducation des parents et la sensibilisation de la communauté. Le bilan des programmes de pays du FNUAP montre que des efforts considérables ont été déployés, avec une certaine réussite, pour mettre la santé à la portée des jeunes en leur fournissant des services mieux adaptés à leurs besoins. Ce bilan a toutefois permis de constater que beaucoup restait encore à faire.

Les pays en développement dans toutes les régions du monde ont beaucoup de mal à répondre aux besoins des adolescents dans le domaine de la santé de la reproduction et de la sexualité. Des études montrent qu'une information exacte encourage un comportement sexuel responsable, qui peut inclure l'abstinence, parmi les adolescents.



*Jeune mariée indienne (à gauche); enfant péruvien. Le FNUAP aide les jeunes à préserver leur santé de la reproduction et leur avenir.*

Bien souvent, les jeunes, en dépit du risque de grossesse ou de contamination par le sida, n'ont pas l'information et les services qui leur permettraient de se protéger. Au Viet Nam, par exemple, alors que la part des adolescents dans la population totale n'est que de 12 à 14 %, elle est de 25 % en ce qui

concerne les cas d'avortement et de 50 % des infections par le VIH. En Mongolie, une enquête officielle sur la santé a montré qu'un grand nombre des adolescentes ayant déjà une activité sexuelle avaient indiqué n'avoir qu'une connaissance fragmentaire des questions de santé de la reproduction et de contraception et qu'elles étaient donc exposées à un risque élevé d'avortement et de fausse couche. Quelque

54 % des jeunes mongols des deux sexes ont exprimé le souhait de bénéficier dans le cadre scolaire d'un enseignement sur la santé de la reproduction.

En Géorgie, la proportion d'avortement a fortement baissé depuis l'accès à l'indépendance, mais le taux d'avortement des femmes du groupe de 15 à 24 ans, par exemple, a augmenté de presque un tiers et un avortement sur cinq a donné lieu à des complications. Comme dans de nombreux autres pays de la région, le recours fréquent à l'avortement pour mettre un terme à une grossesse non désirée est en partie imputable à l'accès restreint des jeunes à des services publics ou privés sensibles à leurs préoccupations. Aucune éducation sexuelle n'est dispensée dans les écoles géorgiennes et l'information n'atteint pas les jeunes.



Cette situation se retrouve dans beaucoup de pays. Aux Philippines, une enquête faite en 1999 a montré que jusqu'à 74 % des adolescents ayant une activité sexuelle ne pratiquaient pas la contraception, alors que la majorité d'entre eux indiquaient ne pas vouloir avoir d'enfant ou ne pas encore être prêts à en avoir. En Bolivie, 30 % des femmes ont leur premier enfant avant l'âge de 19 ans. Or, en élevant l'âge moyen de la mère au premier accouchement pour le porter de 18 à 23 ans, on réduirait de plus de 40 % la poussée démographique.

La propagation du VIH/sida dans le monde a mis en évidence les risques liés à l'insuffisance de l'information et des services sur la santé de la reproduction à l'intention des jeunes. La moitié environ des personnes qui sont contaminées par le VIH le sont avant 25 ans et, généralement, meurent avant 35 ans. La maladie anéantit ainsi des années de progrès, prive plusieurs nations de leurs travailleurs les plus productifs et les enfants de leurs parents. Le sida a fait plus de 11 millions d'orphelins.

Dans les pays les plus gravement touchés, le sida prélève un tribut disproportionné sur les jeunes femmes, souvent infectées par des hommes plus âgés. En Namibie, par exemple, les chiffres officiels indiquent que la plupart des femmes séropositives ont une vingtaine d'années alors que la plupart des hommes ont autour de 35 ans. Dans les zones rurales de l'Ouganda, on compte six jeunes femmes séropositives pour un jeune homme.

Pour faire face à ces défis, le FNUAP cherche à améliorer l'accès des jeunes à l'information et aux services et à préconiser des politiques reconnaissant les droits des jeunes et assurant la promotion de leur santé en matière de reproduction. L'un des aspects essentiels des travaux du FNUAP dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction consiste à prévenir l'infection par le VIH. Dans tous les domaines de son action auprès des adolescents, le FNUAP s'efforce d'assurer la participation des jeunes eux-mêmes à l'organisation, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et programmes. Il travaille aussi à résoudre les problèmes d'inégalité entre les sexes qui ne peuvent qu'affecter la santé de la reproduction et le comportement procréateur.

## ***Information, éducation et communication***

La génération de jeunes la plus nombreuse de l'histoire arrive à l'âge adulte, et l'éducation et l'information peuvent modifier l'âge où ils se marient, déterminer le nombre

d'enfants qu'ils auront, et modeler le bien-être de leurs futures familles et de la nation où ils vivent. Le droit des jeunes femmes d'exercer un contrôle plus grand sur leur vie sexuelle et sur leur comportement procréateur, à l'abri de toute coercition, de toute discrimination et de toute violence, est la condition d'un avenir meilleur.

Or, tous les jeunes sont loin d'être les mêmes. Beaucoup ne sont pas encore actifs sexuellement alors que d'autres le sont, certains sont déjà mariés et d'autres non, certaines vivent chez leurs parents alors que d'autres, même très jeunes, sont livrés à eux-mêmes; nombre d'entre eux ne sont pas scolarisés et bien d'autres encore se trouvent face à des crises ou à des circonstances difficiles; tous ont besoin et sont demandeurs d'informations concernant leur sexualité, la préservation de leur santé en matière de reproduction, et les méthodes de planification des naissances.

Dans de nombreuses régions du monde, les programmes scolaires sont trop théoriques, trop éloignés de la vie quotidienne. Les filières de commu-



*Jeune prostituée d'un village proche de Sihanoukville (Cambodge); la prostitution accroît le risque de sida et autres MST.*

*Collégienne au Bangladesh. Avec l'aide du FNUAP, dans beaucoup de pays, les écoles diffusent des informations sur la santé de la reproduction, la sexualité et la nutrition.*

nication entre les maîtres et les élèves restent hiérarchiques et les discussions sont limitées. L'idée que l'enseignement pourrait conseiller, guider les élèves est souvent absente. Les programmes scolaires méconnaissent certaines questions sensibles car les parents, les enseignants, les personnalités religieuses, les dirigeants hésitent à aborder ces questions. De ce fait, de nombreux programmes destinés à la jeunesse ne comportent pas les informations et les services pourtant nécessaires et l'éducation portant sur la sexualité, sur la santé des femmes, sur la planification familiale et sur la nutrition est très limitée. Divers programmes soutenus par le FNUAP cherchent à desserrer ces contraintes.

Des études montrent que l'éducation à la vie familiale devrait commencer très tôt, dans certains pays avant même l'adolescence, pour aider les jeunes à apprendre progressivement à connaître leur sexualité au moment où ils commencent à s'intéresser aux questions sexuelles. Les messages à l'intention des jeunes sexuellement actifs doivent être différents des messages destinés à la jeunesse qui n'est pas initiée à l'activité sexuelle et

doivent être aussi précis que possible. Une étude faite en Albanie, par exemple, a montré que les jeunes souhaitaient des informations sur des questions très pratiques, savoir comment éviter qu'un préservatif ne se déchire, et comment obtenir des moyens de contraception d'urgence.

Au Burundi, par exemple, en 1999, le FNUAP a, en coopération avec l'OMS, l'UNICEF et une ONG internationale, mis en route une campagne d'information et d'éducation concernant la santé en matière de reproduction à l'intention des adolescents scolarisés ou non dans deux provinces, à titre expérimental, avec une perspective d'extension à 10 autres provinces en 2000. Ce programme a été conçu en s'inspirant des résultats d'une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) réalisée auprès des jeunes et adolescents en 1998 et d'une nouvelle stratégie nationale concernant la santé des adolescents en matière de reproduction adoptée par le



*Lycéenne en république dominicaine. Dans le monde, les possibilités d'éducation des filles et des femmes demeurent gravement limitées.*

Gouvernement burundais en 1999. Ce programme expérimental vise par le biais d'activités de formation et de manuels à l'intention des formateurs à les préparer à répondre dans un climat d'ouverture et de franchise aux questions des jeunes concernant la sexualité et la santé en matière de reproduction.

En Iran, le FNUAP a aidé le Ministère de l'éducation à mener des recherches sur la manière de dispenser un enseignement sur la santé en matière de reproduction et la sexualité dans le cadre de cours du soir à l'intention des étudiants âgés de 17 à 24 ans. Ces travaux de recherche ont conduit à délaissé les questions liées à la population en général pour privilégier une approche plus directe consistant à fournir aux étudiants des informations sur des problèmes sensibles en relation avec la santé de la reproduction. Une brochure assortie d'une affiche sur les conditions d'un mariage réussi a été diffusée et imprimée. Avec l'assistance du FNUAP, les Ministères iraniens de l'éducation et de la santé ont

publié ensemble, à l'intention des adolescentes, une autre brochure contenant des informations sur la puberté.

Dans son programme d'assistance au peuple palestinien, le Fonds a collaboré, en 1999, avec l'Autorité palestinienne en vue d'intégrer les questions relatives à la santé de la reproduction et à l'égalité hommes-femmes dans les programmes d'enseignement scolaire, d'enseignement pour adultes, de formation des enseignants et d'éducation de la jeunesse. Quatre-vingts enseignants et superviseurs ont appris les techniques les plus efficaces de communication et d'enseignement concernant la santé en matière de reproduction

et l'égalité hommes-femmes; ils peuvent maintenant mener une action de plaidoyer auprès de leurs communautés. Le Fonds a également aidé à élaborer à l'intention des enseignants chargés de la formation pour adultes quatre brochures et un guide concernant les concepts de population, d'égalité hommes-femmes et de santé de la reproduction. Le Fonds a dispensé à 70 animateurs de groupes de jeunes une formation sur l'éducation et la fourniture de conseils concernant la santé de la reproduction pour leur donner les moyens de servir de conseillers dans leurs groupes d'âge, et a mis en place une permanence téléphonique pour la fourniture de conseils aux jeunes et aux adolescents. Le FNUAP a en outre aidé à organiser des camps d'été qui ont accueilli des jeunes dans les zones défavorisées de la Cisjordanie. Le programme en faveur de la jeunesse a permis d'assurer la liaison avec les jeunes hommes et les jeunes femmes ainsi que de mettre en place des instances participatives servant de cadre à des discussions entre pairs sur des questions auparavant tabous.



*Information sur le sida: Jeu de cartes produit par le bureau du FNUAP au Ghana.*

Des programmes analogues ont été mis en œuvre ailleurs dans la région des États arabes, notamment en Égypte, en République arabe syrienne et au Yémen. Des programmes régionaux ont été conçus pour apprendre à des jeunes actifs dans le scoutisme, filles et garçons, à assurer une fonction de conseils auprès de leurs pairs. Les ateliers régionaux ayant servi à former ces jeunes ont eu un effet multiplicateur, puisque les jeunes ainsi formés ont par la suite organisé des ateliers similaires au niveau national, les participants produisant des matériaux d'information et d'éducation sur la santé des adolescents en matière de reproduction tenant compte des disparités hommes-femmes.

## La santé et l'éducation des jeunes

*Une personne sur six a actuellement entre 15 et 24 ans. Ces jeunes ont besoin d'information et de services pour protéger leur santé en matière de reproduction et préparer leur avenir.*

*- Deux millions de jeunes filles sont exposées chaque année à la mutilation génitale de la femme.*



Clicke: D. Hørvidsen  
Dans une clinique orthogénique égyptienne. Dans certains pays, ce type de services destinés aux adolescentes ren-contre de graves résistances.



Clicke: UN / Evan Schmeider  
En Cisjordanie, le FNUAP organise des camps d'été pour jeunes défavorisés, où ils peuvent examiner ensemble les questions de santé de la reproduction.

*\* Soixante pour cent des filles seulement, contre 96 % des garçons, vont à l'école primaire. Sur les 130 millions d'enfants qui ne sont pas à l'école, deux tiers sont des filles.*

*\* Une naissance sur 10, dans le monde, concerne une mère qui a moins de 20 ans. Dans les pays les moins avancés, une naissance sur six concerne une jeune femme âgée de 15 à 19 ans.*

*\* Dans la plupart des pays africains, trois quarts des femmes deviennent sexuellement actives avant 20 ans. En Amérique latine et dans les Caraïbes, cet âge est un peu plus élevé. Dans les pays plus développés, plus de 50 % des jeunes femmes sont sexuellement actives avant l'âge de 18 ans.*

*\* Au moins un avortement sur 10, dans le monde, concerne des femmes âgées de 15 à 19 ans. Plus de 4,4 millions d'adolescentes subissent chaque année un avortement, 40 % de ces avortements sont réalisés dans des conditions dangereuses. Chaque jour, 500 000 jeunes sont infectés par une maladie sexuellement transmissible.*

*\* Plus de la moitié des infections par le VIH – 8 000 par jour – concernent des jeunes de moins de 25 ans. Les filles sont infectées par des hommes plus âgés : une nouvelle étude soutenue par ONUSIDA et par l'OMS a constaté des taux d'infection de 15 à 23 % des filles de 15 à 19 ans, de 26 à 40 % sur les hommes âgés de 25 ans ou plus, mais de 3 à 4 % seulement chez les garçons de 15 à 19 ans.*

*\* Les besoins non satisfaits de contraception sont les plus aigus parmi les jeunes sexuellement actifs.*

## Les mesures à prendre pour satisfaire les besoins des jeunes

*Des mesures précises seraient de nature à aider les jeunes à éviter les grossesses trop précoces, non désirées, à réduire le recours à l'avortement et à prévenir la propagation de maladies sexuellement transmissibles telles que le sida. De plus, le respect de leurs droits à la santé et à l'éducation les préparera à une vie adulte responsable et productive. De plus en plus, les jeunes hommes sont la cible des efforts faits pour encourager un comportement procréateur responsable. Les programmes destinés aux jeunes tentent de :*

*\* Améliorer l'accès aux services et à l'information sanitaires;*

*\* Offrir des conseils avec doigté aux jeunes dans un cadre amical;*

*\* Faire participer les parents, les enseignants et les dirigeants communautaires à cet effort;*

*\* Améliorer l'éducation sexuelle dans les écoles et dans d'autres cadres (de nombreuses études ont montré que l'éducation sexuelle ne menait pas à la promiscuité sexuelle).*



Les jeunes, tels que ces jeunes Mexicains de la ville de Juárez, doivent acquérir un comportement sexuel responsable.

Il est donc impératif de trouver des moyens d'atteindre les jeunes. Dans la grande majorité des programmes de pays, le FNUAP mène des programmes d'information et d'éducation dans le cadre scolaire et en dehors. En 1999, le FNUAP a travaillé avec le Gouvernement vietnamien afin de choisir plusieurs "angles d'attaque" : les questions de santé de la reproduction ont été inscrites aux programmes de l'enseignement secondaire, des centres de conseils, des clubs de jeunes et des boutiques de préservatifs ("Café condom") ont été ouverts; la diffusion d'une émission télévisée sur la santé des adolescents en matière de reproduction avec la possibilité d'appels téléphoniques en direct; l'organisation de campagnes de communication par l'intermédiaire des médias; l'élaboration de nouveaux matériels d'information-éducation-communication sont autant d'exemples de cet effort. De la sorte, les adolescents, scolarisés ou non, reçoivent une information sur la santé en matière de reproduction mieux adaptée à leurs besoins spécifiques.

En Albanie, le FNUAP a appuyé plusieurs campagnes d'information menées par le canal de messages publicitaires, d'émissions radiophoniques et de panneaux d'affichage pour encourager un comportement procréateur responsable. Le bureau du FNUAP en Albanie a en outre organisé une série de séminaires d'éducation des jeunes par les jeunes dans une atmosphère amicale faisant place à une note d'humour, qui ont été si bien

accueillis qu'il a été demandé d'organiser davantage de séminaires de ce type à l'avenir. Le FNUAP a en outre soutenu un dispositif à vocation sociale pour la distribution de préservatifs par le canal des pharmacies ainsi que de points de distribution autres, non traditionnels.

Le FNUAP s'efforce d'associer les adolescents à la conception des programmes les concernant. En Équateur, par exemple, des jeunes ont élaboré du matériel destiné à leur éducation, en particulier des brochures sur la sexualité des adolescents, les relations sexuelles, les grossesses d'adolescentes et les contraceptifs. Les jeunes se sont penchés sur le problème prioritaire de la violence domestique. Une troupe théâtrale de jeunes, constituée à Quito grâce à un projet soutenu par le FNUAP, joue des pièces sur ce thème. La participation des jeunes hommes et le fait qu'ils soient prêts à parler de la parité entre les sexes et son effet dans leurs milieux culturels ont constitué des éléments encourageants. Au Maroc, le Ministère de la jeunesse et des sports a défini une approche novatrice faisant appel à la participation des clubs de jeunes. Des jeunes ont créé des oeuvres – chansons, pièces de théâtre, spectacles de marionnettes et autres vecteurs originaux – pour diffuser des messages d'information sur la planification familiale, les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida, la vie familiale et l'éducation sexuelle.

En Indonésie, la participation de jeunes à l'élaboration de matériels d'information et d'éducation a pris une grande ampleur et donné de bons résultats, de même que le recours à des éducateurs du même groupe d'âge. Cependant, ces agents de sensibilisation n'ont été déployés que dans les villes. Dans les campagnes, le recours à des

groupes de conseil à assise familiale est plus efficace s'il se double d'un enseignement sur la santé des adolescents en matière de reproduction, dispensé à l'école. Les jeunes participeront à l'organisation et l'exécution d'un nouveau projet mené en Indonésie en santé de la reproduction des adolescents.

## En Indonésie, des messages destinés aux adolescents découragent les relations sexuelles avant le mariage

*Le nombre grandissant de grossesses d'adolescentes a incité les organisations non gouvernementales, soutenues par le FNUAP, à apprendre à des jeunes à propager une information et des services en santé de la reproduction dans les mêmes groupes d'âge.*



À Yogyakarta (Indonésie), le FNUAP soutient un centre de conseils en santé de la reproduction animé par des jeunes.

*Le FNUAP aide à encourager un comportement procréateur responsable en soutenant la production de matériaux d'information et d'éducation destinés aux adolescents. Ces matériaux tentent également d'atteindre les parents, les hauts responsables et les dirigeants communautaires. Les partenaires du Fonds dans cette entreprise sont l'Association indonésienne de planification familiale et le Conseil national de coordination de la planification familiale (BKKBN).*

*Ils travaillent ensemble sur l'idée que "les relations sexuelles avant le mariage ne sont pas une bonne chose". Les messages par exemple soulignent l'importance des "relations responsables entre garçons et filles", "les limites de la liberté" et "la jeunesse doit être clairement informée de la sexualité".*

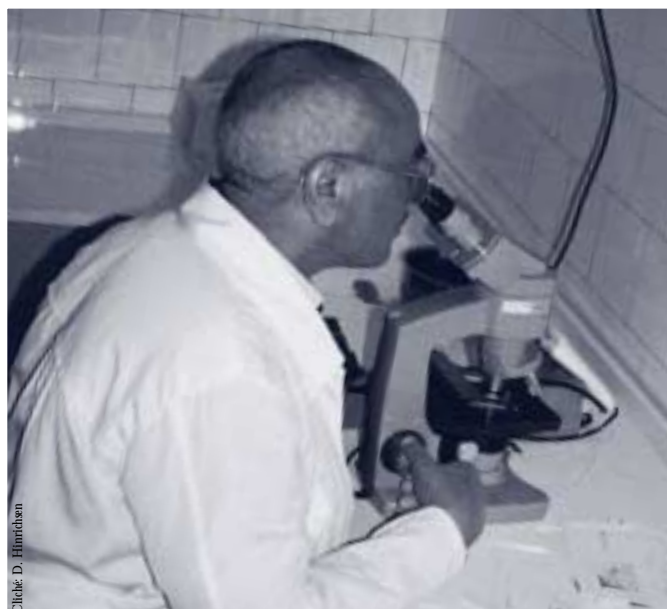
De plus en plus, le FNUAP a parrainé certaines activités novatrices pour exploiter les possibilités offertes par le recours des jeunes aux nouvelles technologies de l'information. En Roumanie, par exemple, le FNUAP a aidé une institution nationale à mettre au point, pour distribution gratuite aux établissements scolaires, un jeu interactif sur CD-ROM destiné à soutenir l'effort de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du sida. Notre propre site Internet, régulièrement amélioré, offre aussi des informations aux jeunes et leur permet de faire connaître leurs opinions.

## Services

Un des nombreux enseignements tirés de l'action menée par le FNUAP pour promouvoir un comportement procréateur meilleur est que l'information et l'éducation peuvent se révéler

aux adolescents de trois districts urbains des services et des informations concernant la santé en matière de reproduction. Les enseignements de ce projet exécuté conjointement par le Ministère de la santé et celui de l'éducation aideront à définir un modèle susceptible d'être adopté par le système de santé publique bolivien.

En Érythrée, le FNUAP a monté un projet destiné à répondre aux besoins des adolescents en santé de la reproduction dans les ports de Massawa et Assab en y mettant en place des centres pour la jeunesse appelés à leur fournir des conseils et des services, tout en leur offrant des services de bibliothèque, des activités de loisirs, des rassemblements de motivation et des émissions radiophoniques. Une formation sur la fourniture de conseils par les pairs et la santé des adolescents en matière de reproduction a été dispensée à 26 participants à Assab et 44 à Massawa.



Cliclé: D. Himmichem



Cliclé: Viviane Moss

*Médecin érythréen dépistant les MST. Petite Brésilienne s'occupant d'un nourrisson sous-alimenté. La santé de la reproduction suppose une bonne alimentation et des soins de qualité.*

en grande partie vaines si les adolescents et les jeunes sexuellement actifs n'ont pas accès à des services adaptés à leurs caractéristiques. De nombreux gouvernements prennent toujours plus conscience qu'il est indispensable d'organiser de tels services pour que ce qui est fait par ailleurs pour une meilleure santé des adolescents en matière de reproduction soit efficace.

En Bolivie, par exemple, le Ministère de la santé s'est attaché à fournir des services spéciaux aux adolescents sans pour autant avoir défini jusqu'à présent un modèle adapté à l'ensemble du pays qui compte de nombreuses populations autochtones et rurales et de nombreux jeunes qui travaillent et ne sont pas intégrés dans le système scolaire. Pour aider les autorités à faire face à cette difficulté, le FNUAP a mis en route en 1999, avec un organisme bilatéral de développement, un projet de répartition des charges ayant pour objet de fournir

En République dominicaine, où les complications de la grossesse et des accouchements sont une cause essentielle de mortalité des jeunes filles, le FNUAP a apporté son soutien à un programme de formation de 360 jeunes éducateurs qui, tout en menant des activités d'information, assurent la distribution de préservatifs et l'orientation vers les services de soins. Dans le cadre du système de soins de santé, des médecins, des infirmiers et d'autres soignants ont reçu une formation destinée à les sensibiliser aux besoins des jeunes. De même, au Malawi, le Fonds soutient un projet à l'intention des adolescents non scolarisés comportant un programme communautaire de distribution de contraceptifs. Des jeunes choisis par la communauté reçoivent une formation concernant la distribution des préservatifs et l'orientation vers les centres de soins orthogéniques, où le Fonds a également soutenu la formation du personnel soignant à la fourniture de services adaptés aux jeunes.

En Algérie, le FNUAP a apporté son soutien à un projet d'information des jeunes qui touche les jeunes des 48 zones administratives du pays, en ouvrant dans chacune un centre de soins de santé. Pour assurer la liaison indispensable entre information et services, le personnel de ces centres – au total 500 soignants dont des docteurs, psychologues, chirurgiens et dentistes – ont appris à s'occuper des jeunes, les soigner, et les mettre ainsi à même de protéger leur santé de la reproduction.

À Djibouti, le FNUAP collabore avec l'OMS et le PNUD dans un projet en faveur des adolescentes, qui prévoit la diffusion d'informations et l'accès à des services de qualité à base communautaire en santé de la reproduction, le projet faisant appel à des sages-femmes, à des accoucheuses traditionnelles et à des centres de soins de santé primaires bien équipés. Ce projet, qui donne lieu à l'intervention concertée de quatre ministères, est le

premier mis en route à Djibouti pour répondre expressément aux besoins des adolescentes.

### *Action de plaidoyer et élaboration des politiques*

Promouvoir la santé et les droits des jeunes en matière de reproduction demeure une entreprise controversée dans la plupart des pays du monde car elle touche à des questions sensibles liées à la sexualité et aux droits et devoirs parentaux. Un des principaux axes des programmes du FNUAP est donc la collaboration, dans le cadre des programmes de pays et avec les partenaires nationaux, aux fins d'une action de plaidoyer en faveur de programmes et politiques propres à favoriser la santé de tous en matière de reproduction, y compris des adolescents et des jeunes.

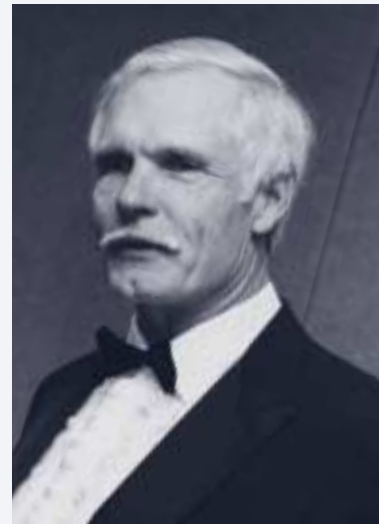
## La Fondation Turner pour les Nations Unies soutient les projets organisés par le FNUAP pour la jeunesse

*En novembre 1999, le Fonds des Nations Unies pour la population a reçu plus de 4 millions de dollars de la Fondation pour les Nations Unies, de Ted Turner, pour des projets cherchant à améliorer la santé des adolescents en matière de reproduction dans trois régions.*

*- La santé des adolescents en matière de reproduction dans le Pacifique a reçu 2,3 millions de dollars pour trois ans. Le projet travaillera avec des jeunes en milieu scolaire ou extrascolaire, de façon à leur fournir des informations et des services en santé de la reproduction et une formation à la vie quotidienne. Le projet travaillera avec des enseignants, des parents et des communautés confessionnelles pour faire plus largement connaître aux adolescents les problèmes de la santé de la reproduction dans huit des 22 pays et territoires insulaires de la région.*

*- La santé et le bien-être des adolescentes jordaniennes, est un projet qui, grâce à 1,1 million de dollars étalé sur trois ans, complétera le programme du FNUAP en Jordanie et aidera à mettre au point une stratégie en faveur de la jeunesse jordanienne. Par la formation, une action d'éducation et d'ouverture, il encouragera la participation de 42 000 filles âgées de 13 à 17 ans à des activités en santé de la reproduction et au développement de leurs compétences dans la vie quotidienne; le projet prévoit aussi un perfectionnement professionnel de plusieurs centaines d'enseignants et de conseillers pédagogiques. L'action de plaidoyer touchera les décideurs, au Ministère de l'éducation et dans d'autres ministères, dans les ONG et dans les administrations scolaires de 22 districts académiques.*

*- La santé des adolescents en matière de reproduction en Fédération de Russie est un projet qui, avec 707 726 dollars, étalés sur deux ans, sera exécuté avec le concours de l'Association russe pour la planification familiale, en faveur de 100 000 à 200 000 jeunes de six régions : Moscou, Saint-Pétersbourg, Novossibirsk, Tver, Barnaul et Tomsk. Le projet apportera une aide aux orphelinats d'État, offrira des refuges pour les très jeunes femmes enceintes, fournira des informations sur la santé de la reproduction aux adolescents dans les camps d'été et les écoles professionnelles, formera du personnel médical et des travailleurs sociaux au sujet des services expressément destinés aux jeunes, et encouragera une action de plaidoyer auprès des adolescents.*



Le FNUAP a également mené une intense action de plaidoyer en faveur de l'éducation de base, des filles en particulier, en liaison avec une action d'émancipation. Par exemple, le FNUAP soutient les efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation de base grâce à l'introduction de nouveaux programmes d'enseignement faisant une place à l'acquisition d'aptitudes pratiques, à la sensibilisation contre le VIH/sida, à la parité hommes-femmes, à la santé en matière de reproduction, à la vie familiale et à l'éducation sexuelle. Le FNUAP appuie en outre des programmes de formation des enseignants dont certains ont pour objet de leur apprendre comment sensibiliser les élèves aux disparités hommes-femmes et d'autres de leur inculquer les compétences voulues pour en infléchir positivement les attitudes et les comportements. Le FNUAP assure également la promotion de programmes éducatifs à l'inten-

stratégie nationale en santé de la reproduction, qui inclut une information et des services à l'intention des adolescents.

En Ouganda, peu de programmes visent spécifiquement à répondre aux besoins des adolescents alors qu'ils représentent pourtant 35 % de la population totale. Les interventions du FNUAP dans ce secteur n'ont porté que sur la fourniture aux jeunes de services d'éducation et de conseils par l'intermédiaire d'autres jeunes. Avoir accès aux services du secteur public dans le domaine de la santé en matière de reproduction est en effet difficile pour les jeunes, en particulier ceux qui ne sont pas mariés. Le concept de services adaptés aux adolescents a beau être assez nouveau, le Gouvernement ougandais s'est engagé, par l'intermédiaire du Ministère de la santé, à assurer d'ici 2004 à 20% des adolescents des services appropriés, accessibles, abordables et



Crédit: Nations Unies



Crédit: Nations Unies

tion des jeunes et des parents visant à leur faire comprendre que l'éducation présente bien des avantages, en particulier pour les filles, et contribue grandement à retarder l'âge du mariage et de la première grossesse.

En Iran, où plus de 51 % de la population a moins de 20 ans, le FNUAP travaille avec les principaux ministères pour améliorer la santé de la reproduction chez les adolescents dans le contexte culturel propre au pays. Au Viet Nam, où le taux d'avortement des adolescentes est élevé, le FNUAP a cherché à faire prendre conscience aux autorités de l'importance d'une éducation et de services à l'intention des adolescents au sujet de la procréation. Le FNUAP aide le Ministère de l'éducation et de la formation à mettre au point un projet d'amélioration des programmes scolaires. Grâce en partie à ces efforts, le Gouvernement vietnamien formule actuellement une

*Le FNUAP aide les gouvernements à organiser en milieu scolaire et extrascolaire des services d'information et de soins en santé de la reproduction.*

acceptables dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de sexualité. En Ouganda, le Fonds a collaboré avec un certain nombre d'institutions culturelles traditionnelles, telles que les royaumes de

Buganda, Busoga et Tooro, un de ses buts principaux étant de s'assurer le soutien des responsables de ces institutions à des initiatives tendant à promouvoir l'amélioration de la santé des adolescents en matière de reproduction. En 1999, le royaume de Tooro a ainsi adopté un décret relevant de 16 à 18 ans l'âge légal du mariage.

En Namibie, au titre de la composante plaidoyer de son programme, le FNUAP a entrepris en 1999, en collaboration avec le Ministère de l'information et de la radiotélévision, de formuler et mettre en oeuvre une stratégie de communication pour la sensibilisation aux droits



de la jeunesse en matière de reproduction. En Bolivie, le FNUAP a fourni au Gouvernement un appui pour l'aider à définir un plan national en faveur de l'adolescence et de la jeunesse réservant une place à leurs droits à une information et à des services concernant la santé en matière de reproduction. Au Costa Rica, le FNUAP a apporté un soutien technique au Gouvernement pour l'aider à formuler le projet de loi-cadre sur la jeunesse, qui est axé sur les droits de l'homme et l'égalité hommes-femmes.

## VIH/sida

"Pour donner aux jeunes les méthodes de prévention de l'infection par le VIH et du sida, c'est maintenant qu'il faut agir."

Docteur Nafis Sadik, Directrice exécutive du FNUAP

Il est urgent d'enrayer la propagation du sida. En effet, chaque jour, ce sont environ 8 000 jeunes qui sont infectés par le VIH. Depuis que l'épidémie a commencé, dans les années 70, le sida a tué près de 19 millions de personnes et détruit la vie quotidienne de plusieurs millions d'autres. Selon les estimations effectuées par l'ONUSIDA et l'OMS, à la fin de 1999, 33 millions d'adultes et 1,3 million d'enfants vivaient avec le VIH. Plus de 13 millions d'enfants ont perdu un ou deux parents.

Plus de 95 % des personnes porteuses du VIH vivent dans les pays en développement, et la moitié environ des infections par le VIH concernent les moins de 25 ans. Dans les pays africains les plus touchés par la pandémie, les jeunes femmes sont exposées à un risque plus grand d'être infectées que les jeunes hommes. Dans l'ouest du Kenya, par exemple, une femme sur quatre entre 15 et 19 ans est infectée par le VIH, contre un garçon sur 25 du même âge.

Le manque d'accès à une information appropriée conjugué au manque d'accès à des services adaptés aux jeunes et au peu d'empressement à aborder certaines questions délicates telles que la sexualité des adolescents entrave grandement la lutte contre la propagation du VIH. Lors du bilan CIPD+5, les délégués ont fixé à 2005 la date limite pour que les gouvernements s'assurent que 90 % des 15 à 24 ans ont bien accès à l'information et aux services nécessaires pour éviter l'infection par le VIH, notamment les préservatifs, le dépistage volontaire, les conseils et le suivi.

À ce jour, la seule mesure efficace de prévention s'est révélée être la diffusion de messages éducatifs sur les moyens d'empêcher la transmission du virus. Certaines indications font du reste apparaître que les taux de contamination par le VIH sont en cours de stabilisation ou même en recul là où des programmes de prévention soutenus et ciblés ont permis d'induire des comportements bien plus sûrs.

Les dépistages effectués dans les zones urbaines de l'Ouganda au cours des cinq dernières années mettent en évidence un recul de 40 % des cas d'infection par le VIH chez les femmes enceintes. Ce recul, particulièrement frappant chez les jeunes femmes, s'est accompagné de l'accroissement de l'âge des premières relations sexuelles, d'une utilisation croissante de préservatifs et d'une réduction du nombre de partenaires sexuels. La campagne antisida menée en Ouganda donne lieu à un débat ouvert et explicite sur la sexualité, à l'implantation le long des routes d'affiches préconisant une sexualité sans danger, les ONG aidant, quant à elles, à faire connaître cette maladie à la population.

Les premiers signes d'un retournement de la situation sont également perceptibles chez les jeunes dans le nord de la R.-U. de Tanzanie. Dans les régions où sont mis en oeuvre activement des programmes de prévention, la prévalence chez les jeunes femmes a reculé de 60 % en six ans.

La Thaïlande est le pays en développement ayant le plus clairement montré que la prévention est efficace. Les vigoureux efforts de prévention déployés en Thaïlande se traduisent par un recul des taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes et chez les jeunes soldats. Des enquêtes annuelles représentatives menées

auprès des jeunes hommes ont fait apparaître un recul marqué des comportements à risque et une diminution appréciable du taux d'infection par le VIH.

Une action d'information et d'éducation sur la prévention du VIH est particulièrement nécessaire auprès des jeunes car autrement ils sont susceptibles d'avoir des rapports sexuels en ayant très peu conscience des risques encourus. En 1999, le FNUAP a soutenu un large éventail d'activités à l'intention des jeunes et des adolescents dans un total de 128 pays. Parmi les activités d'information et de sensibilisation menées, on peut citer : des spectacles de théâtre en Jordanie, au Malawi, en République de Moldova et au Rwanda; l'organisation de camps de jeunes en Jordanie, en Lettonie, en Roumanie et en République arabe syrienne; des campagnes d'éducation des parents en Estonie, en Pologne et en Ouganda; des groupes de discussion



*Classe en plein air en R.-U. de Tanzanie, où l'action éducative contre le sida a un impact important sur les jeunes.*

au Bhoutan et en Afrique du Sud; des clubs en Guinée et en Haïti; des concours d'élèves au Mali et au Myanmar; des activités dans les églises en Papouasie-Nouvelle-Guinée; des articles de magazine au Honduras; des activités sportives au Niger; la projection de films en Afrique du Sud et au Togo.

En République islamique d'Iran, où le taux de prévalence du VIH/sida est encore assez faible, une attention croissante est portée à la prévention. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, le FNUAP a contribué à la diffusion de 700 000 exemplaires d'une affiche sur la transmission et la prévention du VIH/sida dans les écoles du pays, ainsi que de 200 000 exemplaires d'une brochure à l'intention des enseignants du primaire et du secondaire. En Azerbaïdjan, un programme d'enseignement relatif à la vie familiale soutenu par le FNUAP a été introduit à titre d'essai dans huit écoles en 1999.

Aux Philippines, une ONG locale, la "Remedios AIDS Foundation", gère avec le soutien du FNUAP un espace jeunesse implanté dans un complexe commercial; cet espace sert de cadre à des discussions en petits groupes sur des thèmes en rapport avec la santé en matière de reproduction, à la fourniture de conseils en tête-à-tête à des adolescents et à la participation à des dialogues en ligne par clavier interposé sur l'Internet. Cet espace jeunesse a montré que l'Internet constituait un moyen toujours plus populaire d'obtenir des conseils en dehors des structures traditionnelles. En complément des activités d'information et de sensibilisation menées dans cet espace jeunesse, un centre de soins a été créé en 1999 pour répondre aux besoins des adolescents sur ce sujet.

Au Botswana, le FNUAP a financé un programme prévoyant la fourniture de conseils à des adolescents par des adolescents (PACT) qui a permis d'atteindre 7 600 élèves dans 11 écoles et en 1999, ce programme a été élargi à deux villes nouvelles dans le nord du pays. Des élèves du secondaire ont reçu de travailleurs sociaux une formation destinée à en faire des conseillers et des "modèles de rôle" pour leurs condisciples dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de sexualité, en particulier s'agissant du sida. En Afrique du Sud, où l'infection par le VIH se propage rapidement, le Fonds a apporté son soutien au recours à des éducateurs du même groupe d'âge que les destinataires, qui leur donnent des conseils sur la prévention du VIH et distribuent des préservatifs. Des centres de soins à l'intention des jeunes se distinguent en particulier par l'association de chefs communautaires et tribaux aux décisions, ce qui a légitimé les activités auprès des parents et du groupe.

Lors de la Journée mondiale du sida, le 1er décembre 1999, le FNUAP a coparrainé avec d'autres organismes des Nations Unies et une ONG internationale l'organisation à Moscou d'un concert de musique rock, à l'intention des jeunes, pour les sensibiliser.

## Résultats

Pour que les divers efforts que mène le Fonds pour promouvoir la santé des adolescents en matière de reproduction aient un impact véritable, il faut s'assurer de leur qualité. Les activités doivent être évaluées, de façon à déterminer lesquelles ont donné les meilleurs résultats et à rechercher les raisons du succès ou de l'échec. Les programmes efficaces doivent être mis en oeuvre à plus grande échelle et éventuellement reproduits afin d'atteindre un plus grand nombre de jeunes.

Le programme novateur de conseils par des jeunes du même groupe d'âge, dit PEARL, mis en oeuvre en Ouganda depuis maintenant plusieurs années, est considéré comme une réussite par le Gouvernement et de nombreux observateurs extérieurs. Mesurer son impact global est

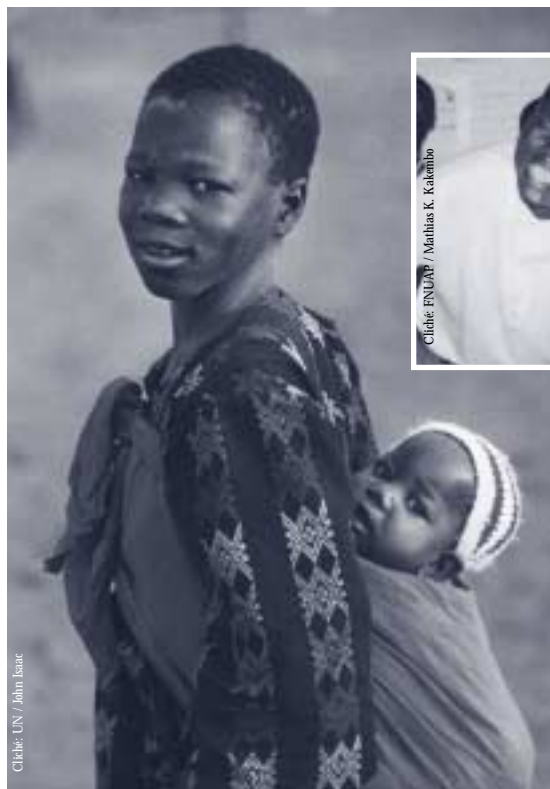
difficile, mais les résultats préliminaires d'une enquête menée dans deux districts ont néanmoins permis de dégager certains enseignements intéressants. Dans le district de Mubende, où le programme PEARL est mis en oeuvre depuis 1995, la population a une meilleure connaissance de la contraception que les habitants du district de Kibale, où il n'a été lancé qu'en 1997. Dans le district de Kibale, 58 % des filles sont enceintes pour la première fois

*Jeune acteur ougandais (ci-dessus) jouant une pièce sur la planification familiale; jeune femme malienne portant son petit frère.*

avant 19 ans alors que la proportion n'est que de 6 % dans le district de Mubende. Cet écart est imputé à l'utilisation bien plus importante de préservatifs dans le district de Mubende, où, au moment de l'enquête, 67 % des filles ont indiqué avoir des rapports protégés contre 11 % des filles du district de Kibale.

Au Vanuatu, une troupe théâtrale de jeunes appelée Wan Smolbag a joué, en anglais et dans la langue locale, devant un public de jeunes une trentaine de pièces consacrées à des thèmes en rapport avec la santé de la reproduction, notamment le mode de transmission des MST. L'analyse des registres des dispensaires des localités où Wan Smolbag avait donné un spectacle a fait apparaître que les jeunes s'y rendaient plus nombreux après son passage. Le texte des pièces et émissions radiophoniques de Wan Smolbag sera diffusé auprès d'autres jeunes dans le cadre d'un nouveau projet du FNUAP qui vient d'être approuvé.

Aux Philippines, plusieurs approches novatrices ont été mises à l'essai dans un projet sur la santé des adolescents. La plus prometteuse est un dispositif de conseils aux adolescents par des adoles-



Cliché: UN / John Beare



Cliché FNUAP / Mathias K. Kalembo

cents. Une série d'émissions radiophoniques a permis à des jeunes de conseiller d'autres jeunes, mais aussi des parents et des enseignants, permettant ainsi des échanges de vues non seulement entre jeunes mais également avec des adultes. Lors de l'évaluation de ce programme, on a constaté pourtant que certains des jeunes volontaires tendaient à se sentir différents de leurs pairs, en particulier s'il s'agissait de personnes ayant le "malheur" d'être jeunes et enceintes. La viabilité de ces programmes suppose à l'évidence de remédier aux problèmes culturels mis en évidence.

Le Bureau du contrôle et de l'évaluation du FNUAP évalue régulièrement les projets. En 1999, le FNUAP a publié un rapport d'évaluation sur son Action dans le domaine de la santé en matière de reproduction et nouvelles orientations, dans lequel le programme en faveur

Une des études de cas consignées dans la base de données fait le point sur les succès qu'ont permis de remporter au Bangladesh les clubs de jeunes, en particulier ceux ayant un fonctionnement démocratique et faisant une place égale aux filles et aux garçons. Un projet d'éducation par les pairs mis en oeuvre en Haïti a connu un très grand succès, mais la difficulté est de maintenir la motivation des jeunes chargés d'éduquer d'autres jeunes.

Un projet exécuté en Jamaïque a permis d'assurer un ensemble minimum de services en santé de la reproduction aux jeunes d'un quartier défavorisé, et ce projet a été perçu comme un laboratoire susceptible d'instaurer un consensus national sur le contenu et l'orientation des politiques et programmes sur ce sujet dans l'ensemble du pays. Un projet de développement des capacités



Cliché Hélène Caux

*Jeunes Cambodgiens en bateau. Les projets soutenus par le FNUAP aident à lutter contre les comportements sexistes*

des adolescents est longuement traité. On trouve dans ce rapport plusieurs recommandations, dont une sur la nécessité de définir avec soin les groupes cibles (par exemple, les adolescents mariés, qui peuvent habituellement bénéficier de services par l'intermédiaire du système de santé ordinaire), et le rapport a noté aussi qu'il fallait desservir les groupes négligés tels que les jeunes des zones rurales, améliorer la coopération avec les ONG et ne pas se borner à la mise en place de dispensaires.

En 1999, pour compléter cette évaluation de type "officiel", le FNUAP a recouru à une pratique nouvelle consistant à afficher des études de cas sur le tableau d'affichage électronique du site Internet du Fonds, ce qui permet d'obtenir rapidement des renseignements sur les meilleures pratiques et sur les enseignements dégagés. Ainsi, les études relatives à la santé des adolescents en matière de reproduction y sont classées en 11 sous-catégories.

mis en oeuvre en Namibie a servi de cadre à plusieurs initiatives réussies tout en faisant apparaître la nécessité de systèmes d'aiguillage cohérents. Le bilan des travaux accomplis par quatre centres pour la jeunesse soutenus par le FNUAP au Sénégal a fait ressortir que les adolescents se sentaient plus à l'aise avec les personnes de leur âge pour obtenir des informations sur des questions de santé de la reproduction en général, mais préféreraient être en contact avec des adultes qualifiés lorsqu'il s'agissait de résoudre une question précise.

Une fois qu'un programme conçu, mis à l'essai et modifié en conséquence, a fait ses preuves, il faut passer à plus grande échelle pour en faire bénéficier tous les destinataires potentiels. Au Burkina Faso, par exemple, le Fonds a procédé pendant plusieurs années à des essais en vue d'intégrer un enseignement sur la population dans les programmes du primaire et de certaines écoles secondaires. Sur la base de ces

travaux, le FNUAP a soutenu en 1999 l'introduction d'un enseignement sur la population dans toutes les écoles secondaires du Burkina Faso.

Pour que les programmes de santé des adolescents en matière de reproduction connaissent un succès durable, atteignent un nombre grandissant de jeunes, ils doivent être effectivement soutenus par les

gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. Au Caire et à New York, les gouvernements ont réaffirmé leur volonté de créer des services de soins de santé de la reproduction et les moyens d'information correspondants à l'intention des jeunes. Il faut maintenant redoubler d'efforts pour que cette volonté se traduise en action efficace.



Cliché: Nations Unies

*Jeune Mauritanienne. L'émancipation des femmes par l'éducation et les soins de santé est un aspect essentiel de l'action de FNUAP.*

## *Répartition des crédits: Afrique (Subsaharienne)*

	en millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1998	1999	1998	1999
<b>Par principal secteur</b>				
Santé en matière de reproduction/planification de la famille	41,7	38,6	58,9	65,0
Stratégies en matière de population et de développement	17,3	16,1	24,5	27,1
Activités promotionnelles	11,8	2,9	16,6	4,9
Multisectoriel		1,7		3,0
<b>Total</b>	<b>70,8</b>	<b>59,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## *Activités par groupe de pays*

Groupe A	60,4	50,5	92,4	91,7
Groupe B	4,6	4,5	7,1	8,2
Groupe C	0,2	0,0	0,4	0,0
Autres pays	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>65,4</b>	<b>55,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités de pays	65,4	55,2	92,4	93,0
Activités régionales	5,4	4,2	7,6	7,0
<b>Total</b>	<b>70,8</b>	<b>59,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

## Répartition des crédits: États Arabes et Europe

Par principal secteur	en millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1998	1999	1998	1999
Santé en matière de reproduction/planification de la famille	16,0	14,6	65,5	67,0
Stratégies en matière de population et de développement	4,2	5,8	17,2	26,6
Activités promotionnelles	4,2	0,6	17,3	2,8
Multisectoriel		0,8		3,6
<b>Total</b>	<b>24,4</b>	<b>21,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Activités par groupe de pays

Groupe A	6,8	10,1	31,9	51,3
Groupe B	11,8	6,7	55,4	34,0
Économies en transition	0,8	2,8	3,8	14,2
Autres pays	1,9	0,0	8,9	0,0
<b>Total</b>	<b>21,3</b>	<b>19,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités de pays	21,3	19,7	87,1	90,0
Activités régionales	3,1	2,1	12,9	10,0
<b>Total region</b>	<b>24,4</b>	<b>21,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

## Répartition des crédits: Asie et Pacifique

Par principal secteur	en millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1998	1999	1998	1999
Santé en matière de reproduction/planification de la famille	44,1	42,7	63,1	67,7
Stratégies en matière de population et de développement	17,7	14,7	25,3	23,3
Activités promotionnelles	8,0	3,8	11,6	6,0
Multisectoriel		1,9		3,0
<b>Total</b>	<b>69,9</b>	<b>63,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Activités par groupe de pays

Groupe A	37,8	31,7	57,6	54,2
Groupe B	17,2	14,2	26,3	24,3
Groupe C	3,7	7,4	5,6	12,7
Économies en transition	5,7	4,2	8,7	7,1
Autres pays	1,2	1,0	1,9	1,7
<b>Total</b>	<b>65,7</b>	<b>58,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités du pays	65,7	58,4	94,0	92,6
Activités régionales	4,2	4,7	6,0	7,4
<b>Total</b>	<b>69,9</b>	<b>63,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

## *Répartition des crédits: Amérique Latine et Caraïbes*

	en millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1998	1999	1998	1999
<b>Par principal secteur</b>				
Santé en matière de reproduction/planification de la famille	13,4	10,2	54,1	53,7
Stratégies en matière de population et de développement	5,9	5,9	23,9	31,0
Activités promotionnelles	5,4	1,3	22,0	6,8
Multisectoriel		1,7		9,0
<b>Total</b>	<b>24,7</b>	<b>19,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### *Activités par groupe de pays*

Groupe A	4,9	3,7	22,1	21,1
Groupe B	14,2	11,5	63,6	65,7
Groupe C	1,6	1,1	7,3	6,2
Autres pays	1,6	1,3	7,0	7,4
<b>Total</b>	<b>22,3</b>	<b>17,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités de pays	22,3	17,5	90,6	92,1
Activités régionales	2,3	1,5	9,4	7,9
<b>Total</b>	<b>24,7</b>	<b>19,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

## *Assistance interrégionale et globale*

	en millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1998	1999	1998	1999
<b>Par principal secteur</b>				
Santé en matière de reproduction/planification de la famille	14,1	9,0	52,7	38,0
Stratégies en matière de population et de développement	7,0	11,4	26,0	47,9
Activités promotionnelles	5,7	2,6	21,3	11,1
Multisectoriel		0,8		3,3
<b>Total</b>	<b>26,8</b>	<b>23,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

## Appendice A

### Ressources et dépenses en 1999

1. Ressources disponibles		En millions de dollars
Contributions des gouvernements		245,0
Reports des exercices antérieurs (montant net)		0,1
Partage des coûts		4,3
<i>Contributions (montant net)</i>		249,4
<i>Intérêts</i>		4,4
<i>Autres recettes</i>		0,3
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>254,1</b>
2. Dépenses		
<i>Dépenses engagées au titre des projets</i>		
Activités de pays		150,9
Activités multinationales		36,3
<i>Total</i>		<i>187,2</i>
<i>Coûts opérationnels</i>		
Gestion et administration		23,3
<i>Appui aux programmes</i>		
Bureaux de pays		34,3
Siège		12,0
Moins: Recettes imputées au budget		(4,6)
services d'appui technique		20,0
Services d'administration et opérationnels		6,9
Autres dépenses		1,9
<i>Total</i>		<i>93,8</i>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>281,0</b>

## Appendice B

### Annonces de contributions et paiements effectifs des gouvernements, 1999\*

(Montant net des contributions générales, en dollars des États-Unis)

Pays	Annonce de contribution	Versement effectif
Algérie	4 589	–
Allemagne	21 751 664	21 751 664
Arabie saoudite	30 000	30 000
Australie	1 383 797	1 383 797
Autriche	418 335	418 335
Bangladesh	25 000	–
Barbade	3 500	3 500
Belgique	1 747 487	1 747 487
Bolivie	4 000	4 000
Botswana	4 300	4 300
Bulgarie	159 574	–
Burundi	1 841	1 841
Canada	6 026 490	6 026 490
Chili	5 000	5 000
Chine	820 000	820 000
Colombie	43 000	43 000
Côte d'Ivoire	5 000	–
Danemark	27 870 489	27 870 489
Djibouti	1 000	–
Espagne	438 546	438 546
Éthiopie	3 797	3 797
Fédération de Russie	150 000	150 000
Fidji	2 604	2 604
Finlande	12 575 938	1/ 12 575 938

France	1 130 491	1 130 491
Ghana	10 000	10 000
Honduras	4 937	4 937
Inde	208 575	–
Irlande	550 245	2/ 550 245
Islande	6 938	6 938
Italie	2 971 254	3/ 2 971 254
Japon	48 285 000	4/ 48 285 000
Jordanie	48 023	48 023
Liechtenstein	3 472	3 472
Luxembourg	426 178	416 178
Malaisie	15 000	15 000
Maldives	2 000	2 000
Mali	3 425	3 425
Mauritanie	2 377	2 377
Mexique	50 000	50 000
Mongolie	4 000	3 902
Myanmar	186	–
Nicaragua	5 000	5 000
Norvège	6/ 25 249 326	25 249 326
Nouvelle-Zélande	683 280	683 280
Ouganda	1 390	–
Pakistan	500 000	–
Panama	10 932	10 932
Pays-Bas	5/ 42 768 588	42 768 588
Pologne	22 611	22 611
Portugal	55 000	40 000
République arabe syrienne	2 544	2 544
République de Corée	260 000	260 000
République démocratique populaire lao	600	–
République tchèque	58 136	58 136
Roumanie	6 367	6 367
Royaume-Uni	24 040 684	24 040 684
Samoa	5 000	5 000
Slovénie	561	–
Sri Lanka	15 000	15 000
Suède	16 710 465	16 710 465
Suisse	7 189 542	7 189 542
Thaïlande	96 000	96 000
Tunisie	21 008	–
Turquie	108 000	108 000
Uruguay	4 000	4 000
Yémen	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>245,022,086*</b>	<b>244,077,128*</b>

\* L'équivalent en dollars des annonces de contributions non suivies de versements effectifs faites dans les monnaies nationales est calculé au taux de change utilisé pour les opérations des Nations Unies au 1er décembre 1999.

- 1/ Dont 1 016 241 dollars de contributions additionnelles pour la santé des adolescents en matière de reproduction. En outre, une contribution de 338 747 dollars pour des aspects importants de l'application de CIPD+5.
- 2/ Dont 63 990 dollars de contributions additionnelles.
- 3/ De la contribution de l'Italie de 5,5 milliards de lires (équivalent à 2 971 254 dollars), 2,5 milliards de lires (équivalent à 1 350 570 dollars) seront affectés à des initiatives thématiques au profit des femmes de la région méditerranéenne.
- 4/ En outre, 18 200 dollars pour l'IPPF et 500 000 dollars pour le Conseil de la population.
- 5/ Dont 4 570 384 dollars au titre de contributions additionnelles.
- 6/ En outre, 332 978 dollars pour le Conseil de la population, 133 192 dollars pour l'UIESP, et 79 915 dollars pour l'ICOMP.

## Appendice C

Dépenses au titre des projets, 1999 (en milliers de dollars É.-U.)

Groupe A : Pays ayant le plus besoin d'assistance pour atteindre les objectifs de la CIPD.

Groupe B : Pays ayant considérablement progressé dans la réalisation des objectifs de la CIPD.

Groupe C : Pays qui se sont sensiblement rapprochés de tous les objectifs de la CIPD.

Groupe T : Pays à économie en transition.

Groupe O : Autres pays, dont ceux dont la population est inférieure à 150 000 habitants ou qui sont contributeurs nets au Fonds.

### Afrique Saharienne

B	Afrique du Sud	881,3
A	Angola	1 981,9
A	Bénin	1 441,2
B	Botswana	496,5
A	Burkina Faso	1 598,9
A	Burundi	673,9
A	Cameroun	669,4
A	Cap-Vert	686,6
A	Comores	274,5
A	Congo	267,0
A	Côte d'Ivoire	1 463,9
A	Érythrée	1 558,4
A	Éthiopie	865,3
B	Gabon	463,9
A	Gambie	677,0
A	Ghana	3 151,9
A	Guinée	708,7
A	Guinée équatoriale	420,5
A	Guinée-Bissau	70,7
A	Kenya	3 024,9
A	Lesotho	148,1
A	Libéria	1 108,0
A	Madagascar	2 008,0
A	Malawi	1 750,9
A	Mali	1 086,6
C	Maurice	71,8
A	Mauritanie	843,8
A	Mozambique	3 249,5
B	Namibie	726,0
A	Niger	1 356,6
A	Nigéria	3 442,4
A	Ouganda	4 058,2
A	République centrafricaine	1 124,3
A	République démocratique du Congo	217,4
A	République-Unie de Tanzanie	3 278,4
A	Rwanda	1 743,0
A	Sao Tomé-et-Principe	519,7
A	Sénégal	1 781,9
O	Seychelles	86,2
A	Sierra Leone	197,1
B	Swaziland	247,1
A	Tchad	1 330,7
A	Togo	715,6
A	Zambie	1 019,6
B	Zimbabwe	1 668,8

Total, dépenses au titre des projets	
par pays et territoire	55 156,1
Projets régionaux	4 231,0
Total, Afrique subsaharienne	59 387,1

### Asie et Pacifique

A	Afghanistan	510,1
T	Azerbaïdjan	487,2
A	Bangladesh	5 951,0
A	Bhoutan	1 273,8
A	Cambodge	3 295,0
C	Chine	5 480,5
C	Fidji	74,0
O	Îles Cook	100,3
O	Îles du Pacifique	766,0
O	Îles Marshall	106,8
A	Îles Salomon	157,8
A	Inde	6 938,6
B	Indonésie	4 053,6
B	Iran (République islamique d')	1 232,0
T	Kazakhstan	201,3
T	Kirghizistan	585,1
A	Kiribati	94,2
B	Malaisie	249,4
A	Maldives	485,4
B	Micronésie (États fédérés de)	83,1
A	Mongolie	1 454,3
A	Myanmar	873,3
A	Népal	3 912,7
O	Nioué	2,1
T	Ouzbékistan	900,5
A	Pakistan	5 529,2
O	Palaos	0,0
B	Papouasie-Nouvelle-Guinée	662,2
T	Pays d'Asie centrale	773,1
B	Philippines	2 559,3
A	République démocratique populaire lao	982,7
O	République de Corée	0,0
C	République populaire démocratique de Corée	458,6
A	Samoa	80,2
C	Sri Lanka	961,0
T	Tadjikistan	700,2
C	Thaïlande	393,4
A	Timor oriental	31,6
O	Tokélaou	0,0
O	Tonga	9,5
T	Turkménistan	531,9
A	Tuvalu	64,3
A	Vanuatu	52,3
B	Viet Nam	5 376,5

Total, dépenses au titre des projets	
par pays et territoire	58 434,0
Total, projets régionaux	4 693,1
Total, Asie et Pacifique	63 127,1



## États Arabes

B	Algérie	753,8
O	Bahrein	14,2
A	Djibouti	436,6
A	Égypte	3 240,5
O	Émirats arabes unis	0,0
B	Iraq	252,9
B	Jordanie	590,2
B	Liban	487,3
B	Maroc	1 956,1
O	Oman	0,0
O	Qatar	3,5
B	République arabe syrienne	1 275,2
A	Somalie	689,3
A	Soudan	2 866,4
A	Territoire palestinien occupé	1 184,7
B	Tunisie	601,0
A	Yémen	1 726,7
Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire		<u>16 078,6</u>
Total, projets régionaux		<u>886,6</u>
Total, États arabes		<u>16 965,2</u>

## Europe

T	Albanie	611,5
T	Arménie	173,2
T	Bélarus	167,4
T	Bosnie-Herzégovine	287,3
T	Bulgarie	7,0
O	Chypre	1,6
T	Croatie	0,0
T	Estonie	24,5
T	Fédération de Russie	398,2
T	Géorgie	205,2
T	Lettonie	31,0
T	Lituanie	24,2
T	Macédoine (ex rép. youg. de)	30,2
T	Pologne	162,9
T	République de Moldova	50,0
T	Roumanie	544,1
B	Turquie	794,4
T	Ukraine	150,6
Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire		<u>3 663,5</u>
Total, projets régionaux		<u>1 200,6</u>
Total, Europe		<u>4 864,1</u>
Total, États arabes et Europe		<u>21 829,2</u>

## Amérique latine et Caraïbes

O	Antigua-et-Barbuda	0,0
O	Argentine	57,9
O	Barbade	0,0
B	Belize	20,8
B	Bolivie	1 036,3
B	Brésil	1 324,8
O	Caraïbes	1 221,5
C	Chili	51,0
B	Colombie	316,2
C	Costa Rica	151,6
C	Cuba	349,1
O	Dominique	0,0
B	El Salvador	410,7
B	Équateur	702,1
O	Grenade	0,0
B	Guatemala	732,6
B	Guyana	20,1
A	Haïti	1 949,0
B	Honduras	901,7
O	Îles Turques et Caïques	0,0
B	Jamaïque	218,2
B	Mexique	1 360,1
O	Montserrat	0,0
A	Nicaragua	1 766,8
C	Panama	243,6
B	Paraguay	459,4
B	Pérou	2 977,7
B	République dominicaine	703,2
B	Sainte-Lucie	0,0
B	Saint-Vincent-et-les Grenadines	5,3
C	Suriname	62,9
B	Trinité-et-Tobago	0,0
C	Uruguay	231,3
B	Venezuela	267,4
Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire		<u>17 541,1</u>
Total, projets régionaux		<u>1 500,7</u>
Total, Amérique latine et Caraïbes		<u>19 041,8</u>

## Dépenses au titre des projets

Projets de pays	150 873,3
Projets régionaux	12 512,0
Projets interrégionaux	23 803,6
Total général	<u>187 188,9</u>

# Appendice D

## Décisions du Conseil d'Administration en 1999

### 99/3. Point 10 : Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Le Conseil d'administration :

A approuvé les programmes de pays ci-après :  
Assistance au Gouvernement burundais (DP/FPA/BDI/4);  
Assistance au Gouvernement malgache (DP/FPA/MDG/4).

29 janvier 1999

### 99/4. Le FNUAP et les approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. **Prend note avec satisfaction** du rapport sur les approches sectorielles figurant dans le document DP/FPA/1999/CRP.1;
2. **Encourage** le FNUAP à prendre une part active aux stades de la formulation des politiques et de la planification des approches sectorielles dans les programmes de pays, en accord avec les gouvernements nationaux et sous l'orientation générale de ces derniers, et à jouer un rôle important de plaidoyer en ce qui concerne les services de santé de la reproduction et d'hygiène sexuelle et les droits en matière de procréation dans ces processus, compte tenu des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
3. **Prie** le FNUAP, à cet égard, d'élargir et de renforcer les compétences nécessaires pour lui permettre de participer pleinement et activement aux stades de la formulation des politiques et de la planification des approches sectorielles, et de renforcer les dispositions pour accéder à l'ensemble des services techniques d'experts;
4. **Prie** le FNUAP d'examiner plus à fond, en consultation avec les partenaires, les problèmes que pose la participation intégrale du FNUAP aux approches sectorielles et les possibilités existant en la matière, et d'étudier la nécessité de procéder, le cas échéant, à des modifications des règles de gestion administrative et financière de nature à faciliter la participation du FNUAP, en tenant compte du cadre pluriannuel de financement;
5. **Prie** le Directeur exécutif de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2000 un document de séance sur la participation du FNUAP aux approches sectorielles.

16 avril 1999

### 99/5. FNUAP : Cadre pluriannuel de planification, gestion et financement

Le Conseil d'administration :

1. **Réaffirme** sa décision 98/24 relative à la stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population, dans laquelle il a notamment décidé que le FNUAP devait élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, et à cet égard prend acte avec

satisfaction du rapport du Directeur exécutif sur le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement (DP/FPA/1999/CRP.2);

2. **Se félicite** des mesures que le Fonds des Nations Unies pour la population a prises en vue de donner suite à la décision 98/24 et prie le Directeur exécutif de continuer à élaborer le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement, en tenant compte des vues du Conseil d'administration à cet égard et en respectant pleinement les principes énoncés dans la décision 98/24;
3. **Prie** le Directeur exécutif de chercher à lui présenter à sa première session ordinaire de 2000 le premier cadre pluriannuel 2000-2003; et décide de tenir la première session de financement à sa deuxième session ordinaire de 2000, comme indiqué au paragraphe 11 b) de la décision 98/24;
4. **Prie** le Directeur exécutif, en poursuivant l'élaboration du cadre pluriannuel de planification, gestion et financement au-delà de 2000, de veiller à ce que la session de financement et la présentation du rapport annuel sur le cadre aient lieu toutes les deux à la deuxième session ordinaire conformément aux principes énoncés dans la décision 98/24;
5. **Prie** le Directeur exécutif de continuer à mener des consultations officieuses ordinaires ouvertes à tous les États membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur la poursuite de l'élaboration et de l'application du cadre pluriannuel de planification, gestion et financement.

16 avril 1999

### 99/6. FNUAP : Activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence

Le Conseil d'administration :

1. **Prend note avec intérêt** du rapport du Directeur exécutif sur les activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence (DP/FPA/1999/6);
2. **Prie** le Directeur exécutif de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, compte tenu de tous les points de vue exprimés lors de la deuxième session ordinaire de 1999, un rapport contenant des propositions concrètes relatives à des procédures d'élaboration de programmes d'urgence du FNUAP.

16 avril 1999

### 99/7. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

A approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1998/L.2 et Corr.1).

16 avril 1999

99/13. Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. **Prend note** des propositions du Directeur exécutif concernant la planification des ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1999/9;
2. **Approuve** la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 2000 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 2000, actuellement estimé à 224 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de lui faire rapport sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 2000;
3. **Prend note** des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources programmables destinées à la planification des programmes pour la période 2001-2003 : 242 millions de dollars pour 2001, 254 millions de dollars pour 2002 et 267 millions de dollars pour 2003; et demande au Directeur exécutif de revoir ces estimations lorsqu'il établira le cadre de financement pluriannuel;
4. **Approuve** pour les années 200-2003 l'utilisation de nouvelles ressources programmables d'un montant de 35 millions par an destinées au financement multilatéral;
5. **Demande** au Directeur exécutif de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre de financement pluriannuel à sa première session ordinaire de l'an 2000, comme prévu dans la décision 99/5.

22 juin 1999

99/18. Poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5)

Le Conseil d'administration

1. **Prend note** du rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et notamment des principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) (A/S-21/3/Add.1);
2. **Se félicite vivement** du rôle qu'a joué le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les activités préparatoires et autres activités connexes qui ont assuré la réussite de la session extraordinaire;
3. **Estime que:**
  - a) L'application des principales mesures adoptées au Forum international marquant le cinquième anniversaire de la CIPD (CIPD+5) exige une meilleure concertation des efforts que déploie la communauté internationale;
  - b) Le système des Nations Unies – y compris tous les fonds, organismes et programmes des Nations Unies – apporte un appui essentiel aux initiatives ayant trait à la CIPD;
  - c) Le FNUAP en particulier doit jouer un rôle de premier

plan afin de s'assurer que l'objectif d'un accès universel à la santé en matière de reproduction soit atteint pour 2015;

4. **Prie** le Directeur exécutif, par conséquent, de lui soumettre pour approbation, à sa session annuelle de 2000, un rapport sur le rôle stratégique que joue le FNUAP en aidant les pays à mettre en application les principales mesures figurant dans le rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le rapport devrait être élaboré parallèlement au plan de financement pluriannuel qui sera soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000. Plus spécifiquement, le rapport devrait :
  - a) Préciser comment le Fonds entend jouer son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies en aidant les pays à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'accès aux services et produits de santé en matière de reproduction;
  - b) Définir les modalités de travail et les mécanismes de coordination avec les gouvernements des pays bénéficiaires du programme, d'autres organismes du système des Nations Unies et les donateurs, y compris au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du système des coordonnateurs résidents, ainsi que dans le cadre des stratégies sectorielles, en vue d'assurer la cohérence aux échelons international, régional et national;
  - c) Présenter les priorités stratégiques qui, dans le cadre de la CIPD+5, orienteront l'action et l'engagement du Fonds ainsi que l'affectation de ses ressources aux échelons international, multinational et national.

17 septembre 1999

99/19. FNUAP : Programme consultatif technique, 2000-2003

Le Conseil d'administration

1. **Prend acte** du rapport sur le Programme consultatif technique, 2000-2001, du Fonds des Nations Unies pour la population, qui figure dans le document DP/FPA/1999/12;
2. **Appuie** l'importance accrue accordée au renforcement des capacités nationales dans le cadre du Programme consultatif technique;
3. **Se déclare préoccupé** par le fait que le rapport ne répond pas pleinement à sa décision 98/6, dans laquelle il avait demandé l'établissement d'une analyse stratégique détaillée des options permettant de fournir un appui stratégique et technique de qualité aux programmes de pays du FNUAP;
4. **Se déclare également préoccupé** par le fait que le rapport ne décrit pas de manière adéquate la valeur ajoutée que les services consultatifs techniques représentent par rapport à l'ensemble des activités du FNUAP;
5. **Se déclare préoccupé** en outre par le coût élevé des arrangements proposés;
6. **Approuve**, pour une période provisoire de deux ans seulement, les propositions contenues aux paragraphes 30 à 51 du rapport;

7. **Autorise** le Directeur exécutif à engager un montant de 56,5 millions de dollars durant la période biennale 2000-2001 pour appliquer les arrangements concernant le Programme consultatif technique, 47,5 millions de dollars étant imputés sur les recettes ordinaires et 9 millions de dollars sur d'autres ressources, y compris les ressources multilatérales, ainsi que sur les recettes ordinaires, au cas où leur niveau augmenterait;
8. **Prie** le Directeur exécutif, en appliquant le Programme consultatif technique :
- D'accorder la priorité qui convient aux pays de la catégorie A;
  - De se fonder sur une analyse des besoins des pays bénéficiaires de programmes en matière d'accès aux compétences disponibles localement;
  - De ne pas interrompre les programmes en cours;
9. **Prie également** le Directeur exécutif de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 2000, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique comprenant, notamment :
- Une analyse des besoins d'appui technique et stratégiques des pays bénéficiant de programmes et de la façon dont les équipes d'appui aux pays et les services consultatifs techniques permettent d'y répondre, en raison de leurs fonctions et de leur composition, l'accent étant mis en particulier sur le suivi de la CIPD, les besoins au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes de développement sectoriel;
  - Des explications sur le contrôle dont fait l'objet le Programme consultatif technique, en particulier dans le contexte du cadre de financement pluriannuel;
  - Une description de la façon dont sont utilisés les experts nationaux et régionaux en matière de renforcement des capacités nationales et d'établissement de réseaux dans le cadre du Programme consultatif technique;
10. **Prie en outre** le Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 2001, pour approbation, un rapport sur d'autres options permettant de fournir aux programmes de pays du FNUAP l'assistance technique et stratégique dont ils ont besoin. Ce rapport devrait notamment :
- Définir** la raison d'être des arrangements proposés et en exposer les principes directeurs, et évaluer en particulier les besoins d'assistance technique et de directives stratégiques aux niveaux national et régional;
  - Fournir** des explications justifiant clairement le maintien d'un appui aux arrangements interinstitutions relatifs aux services consultatifs techniques ainsi que le déploiement et l'utilisation stratégique des spécialistes des SCIENCE ET TECHNOLOGIE, compte tenu des observations faites par les membres du Conseil d'administration au titre de ce point de l'ordre du jour;
  - Décrire** la façon dont l'option préférée contribuera à l'instauration de liens plus étroits et à l'amélioration de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier celles qui ont un rôle particulier à jouer dans la réalisation des buts et objectifs de la CIPD et l'exécution des activités prioritaires du processus CIPD+5, ainsi qu'au renforcement de la cohérence des activités entreprises;
- Expliquer** comment l'option préférée permettra au FNUAP de renforcer les activités qu'il mène dans les pays et de jouer un rôle stratégique plus efficace dans la promotion de la santé en matière de reproduction et d'autres buts et objectifs de la CIPD;
  - Comprendre** une analyse des coûts des différentes options permettant de fournir un appui aux programmes de pays;
  - Décrire** les arrangements institutionnels et les arrangements en matière d'établissement de rapports et de gestion se rapportant à l'option préférée et les méthodes de contrôle et d'évaluation qui seront utilisées;
  - Décrire** l'utilisation du fichier de consultants pour les équipes d'appui aux pays afin de déterminer si cet instrument est utilisé et de quelle façon;
  - Examiner** les nouvelles possibilités d'utilisation des consultants régionaux et nationaux et de la coopération Sud-Sud pour promouvoir les capacités nationales;
  - Décrire** la valeur ajoutée que le programme consultatif technique représente par rapport à l'ensemble des activités du FNUAP;
11. **Prie** le Directeur exécutif d'explicitier la proposition relative à la création d'un bureau pour une équipe d'appui chargée de couvrir les pays en transition, et de fournir des informations sur les arrangements recommandés en vue de leur approbation par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000.

17 septembre 1999

99/21. **FNUAP : projet de budget d'appui biennal pour 2000-2001**

Le Conseil d'administration

- Prend note** du projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2000-2001 qui figure dans le document DP/FPA/1999/11, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/1999/14);
- Exprime sa préoccupation** devant la situation générale de baisse des ressources du Fonds;
- Prend acte** des efforts faits par le FNUAP pour limiter les dépenses, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 29 et 30 du document DP/FPA/1999/11, et de la réaction positive du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet, et note avec satisfaction que le FNUAP met l'accent sur son réseau de bureaux de pays et ses moyens d'audit interne;
- Prie instamment** le Directeur exécutif, à cet égard, de continuer à tout faire pour limiter tant les dépenses administratives que les dépenses d'appui aux programmes, au siège comme dans les bureaux extérieurs, en adoptant des mesures de réduction des coûts n'ayant pas d'effets préjudiciables sur les programmes;

5. Prend note de l'approche adoptée par le Directeur exécutif en ce qui concerne la participation au programme de création de "Maisons des Nations Unies", comme indiqué aux paragraphes 35 et 36 du document DP/FPA/1999/11 et note qu'il faudra veiller, le cas échéant, à ce que les pays hôtes n'aient pas à supporter de charges supplémentaires;
6. Prend acte des efforts déployés par le Directeur exécutif pour obtenir des fonds extrabudgétaires destinés au développement du système de gestion des ressources; toutefois, si à la fin de janvier 2000, les résultats de ces efforts s'avèrent insuffisants, décide, à titre exceptionnel, d'accroître les crédits ouverts du montant mentionné au paragraphe 81 du document DP/FPA/1999/11 et note qu'il faudra veiller, le cas échéant, à ce que les pays hôtes n'aient pas à supporter de charges supplémentaires;
7. Encourage le FNUAP, avant de demander des ressources supplémentaires, à revoir ses priorités en tenant compte de tout déficit constaté dans le budget d'appui biennal;
8. Approuve des crédits d'un montant brut de 149 384 600 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 22 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 127 384 600 dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2000-2001  
(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Appui au programme

Bureaux de pays	75 202,8
Siège	27 836,7
Total partiel	103 039,5
Gestion et administration de l'organisation	46 345,1
Montant brut des crédits ouverts	149 384,6
À déduire : Montant estimatif des recettes	22 000,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	127 384,6

9. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;
10. Prie le Directeur exécutif de signaler au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000 toute augmentation ou réduction importante des recettes prévues pour l'an 2000 et de lui faire des propositions sur la manière de faire face à la nouvelle situation.

17 septembre 1999

#### 99/24. Situation financière du PNUD et du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Note avec préoccupation la diminution substantielle et continue des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population et, en particulier, la diminution

correspondante des ressources disponibles pour les activités des programmes;

2. Note aussi avec préoccupation les répercussions de ces déficits sur la capacité du Programme des Nations Unies pour le développement et celle du Fonds des Nations Unies pour la population à faire face aux besoins d'assistance des pays où ils exécutent des programmes;
3. Prie l'Administrateur et le Directeur exécutif d'appeler l'attention du Secrétaire général sur cette situation critique en matière de ressources en vue de mobiliser l'appui des dirigeants du monde entier pour inverser cette tendance à la diminution des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population.

17 septembre 1999

#### 99/25. Point 8 : Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration

A approuvé les programmes de pays suivants :

Assistance au Gouvernement azerbaïdjanais (DP/FPA/AZE/1);  
Assistance au Gouvernement kazakh (DP/FPA/KAZ/1);  
Assistance au Gouvernement kirghize (DP/FPA/KGZ/1);  
Assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/6);  
Assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PHL/5);  
Assistance au Gouvernement tadjik (DP/FPA/TJK/1);  
Assistance au Gouvernement turkmène (DP/FPA/TKM/1);  
Assistance au Gouvernement ouzbek ((DP/FPA/UZB/1);  
Approuvé la prolongation du programme de pays pour Haïti et l'octroi de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/HTI/2/EXT1).

17 septembre 1999

## Appendice E

Vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 53/183 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-quatrième session un rapport sur la session extraordinaire qu'elle consacrait à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'Assemblée a tenu sa vingt et unième session extraordinaire au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 30 juin au 2 juillet 1999. Ont participé aux séances plénières 152 États Membres, 10 observateurs et 3 organisations non gouvernementales. À la séance d'ouverture, le Secrétaire général a insisté sur les interactions entre population et développement et s'est félicité de ce que la Conférence avait contribué à mieux les faire connaître. Il a souligné les liens entre droits de l'homme et santé en matière de sexualité et de reproduction et a lancé un appel en faveur de l'application intégrale du Programme d'action et insisté en particulier pour qu'on y consacre les ressources financières qui avaient été convenues au Caire, en 1994.

2. À la 1<sup>re</sup> séance plénière de la session extraordinaire, l'Assemblée générale a créé un comité ad hoc plénier chargé d'examiner le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Examen et évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement". Pour l'examen de ce point, le Comité ad hoc était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire. M. Anwarul Chowdhury (Bangladesh), qui avait présidé les travaux du Comité préparatoire, a été élu Président du Comité ad hoc plénier. Le Comité ad hoc s'est réuni pendant trois jours, au cours desquels il a tenu quatre séances officielles et plusieurs séances officieuses pour examiner les propositions concernant les principales mesures à prendre pour poursuivre l'application du Programme d'action. Au cours des séances officielles du Comité ad hoc, les représentants de 12 institutions spécialisées des Nations Unies, d'une organisation intergouvernementale et de 11 organisations non gouvernementales ont fait des déclarations.

3. À sa 4<sup>e</sup> séance officielle, le 1<sup>er</sup> juillet, le Comité ad hoc plénier, à l'issue de séances officieuses et ayant pris note des réserves exprimées par les représentants de l'Argentine et du Nicaragua, a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter un texte intitulé "Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement" et a proposé un projet de résolution en vue de son adoption à la session extraordinaire. Après l'adoption du Rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-21/5), cinq délégations ont émis des réserves. À la séance plénière de clôture de la session extraordinaire, l'Assemblée a adopté par consensus une résolution sur les principales mesures proposées (A/S-21/5/Add.1). Après l'adoption de la résolution, 13 États ont fait des déclarations concernant l'interprétation du texte ou ont émis des réserves.

4. Le présent rapport contient un résumé des différentes étapes du processus d'examen et des principales mesures à prendre pour poursuivre l'application du Programme d'action, qui figurent dans le document A/S-21/5/Add.1. On y trouvera également certaines des conclusions qui ont été tirées concernant les progrès réalisés dans l'application à ce jour du Programme d'action et les difficultés rencontrées.

### II. Examen et évaluation

5. L'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action et la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale se sont caractérisés par une large participation des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Ils ont donné lieu en particulier à une étroite collaboration entre la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les organismes des Nations Unies et les représentants de la société civile ont pris une part active aux tables rondes, aux réunions techniques et au Forum international organisé en février 1999 pour dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Trois réunions interorganisations se sont tenues au sein du système des Nations Unies en 1998-1999 et des séances d'information ont régulièrement eu lieu au Siège de l'Organisation au cours de la même période à l'intention des États Membres et des organisations non gouvernementales. Les bureaux extérieurs du FNUAP ont pour leur part tenu des réunions d'information au niveau des pays. Cette approche fondée sur la participation et la transparence, qui a présidé à toutes les réunions et à toutes les négociations, a largement contribué au succès du processus d'examen et de la session extraordinaire.

#### A. Réunions techniques et consultations régionales

6. L'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action ont surtout porté sur les nouvelles orientations adoptées et les expériences pratiques conduites au niveau des pays. Le but était de mettre en évidence les facteurs favorables et les obstacles rencontrés au cours des cinq premières années d'application du Programme. L'examen des expériences concrètes a permis de déterminer les mesures qui devaient être prises pour accélérer l'application du Programme d'action et en accroître l'efficacité.

7. Des tables rondes et des réunions techniques organisées sous l'égide du FNUAP ont permis d'examiner de manière approfondie l'application du Programme d'action. Trois tables rondes ont porté sur les sujet suivants : la santé en matière de reproduction chez les adolescents (14-17 avril 1998, New York); droits en matière de reproduction et application de programmes de santé en matière de reproduction, promotion de la femme, participation des hommes et droits de l'homme [22-25 juin 1998, Kampala, (Ouganda)]; constitution de partenariats avec la société civile dans le cadre de l'application du Programme d'action [27-30 juillet 1998, Dhaka (Bangladesh)]; et quatre réunions techniques ont eu lieu sur les thèmes suivants : migrations internationales et développement [29 juin-3 juillet 1998, La Haye (Pays-Bas)]; vieillissement de la population [6-9 octobre 1998, Bruxelles (Belgique)]; services de santé en matière de reproduction dans les situations de crise [3-5 novembre 1998, Rennes (France)]; changements démographiques et développement économique [2-6 novembre 1998, Bellagio (Italie)].

8. Des consultations régionales ont été organisées par les cinq commissions régionales des Nations Unies pour examiner et évaluer l'application du Programme d'action. Ces réunions ont permis de mesurer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés et de proposer de grandes mesures à prendre dans les différentes régions compte tenu de la situation particulière de chacune. Le rapport présenté à la

cinquante-troisième session de l'Assemblée générale rend compte des tables rondes et des réunions techniques et régionales (A/53/407). Les conclusions de ces réunions étaient à la disposition des participants à la session extraordinaire.

## B. Le Forum de La Haye

9. Le Forum international chargé de dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenu à La Haye, du 8 au 12 février 1999, a permis de formuler, à partir des conclusions des réunions techniques et régionales, des recommandations concrètes pour les prochaines étapes de l'application du Programme d'action. Le Forum, qui était organisé par le FNUAP et accueilli par le Gouvernement néerlandais, a rassemblé un vaste éventail de partenaires en provenance de 177 pays et territoires – ministres et hauts fonctionnaires, mais aussi parlementaires, représentants d'organisations et d'institutions spécialisées des Nations Unies, représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, représentants de la jeunesse et organes de presse.

10. Le Forum a été précédé de trois réunions de grands groupes de partenaires attachés à l'application du Programmes d'action : le Forum international de parlementaires sur la population et le développement (4-6 février 1999), le Forum des ONG (6 et 7 février 1999), qui a donné aux organisations non gouvernementales l'occasion de présenter leur contribution au Forum de La Haye et à la session extraordinaire; et le Forum de la jeunesse (6 et 7 février 1999), dont le but était d'examiner en quoi l'application du Programme d'action répondait aux besoins des jeunes.

11. Le rapport du Forum de La Haye fournissait une évaluation des progrès réalisés à ce jour dans cinq domaines, qui correspondaient aux cinq questions de fond examinées par la Grande Commission du Forum : a) création de conditions favorables à la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action; b) égalité entre les sexes, équité et promotion de la femme; c) santé en matière de reproduction, y compris planification familiale et santé en matière de sexualité, et droits en matière de reproduction; d) renforcement des partenariats; et e) mobilisation et suivi des ressources nécessaires à la poursuite de l'application du Programme d'action. Le rapport du Forum énonçait les mesures qui devraient être prises dans chacun de ces domaines pour favoriser l'application du Programme d'action. Il a été présenté au Comité préparatoire de la session extraordinaire et le Secrétaire général s'en est servi pour établir le rapport qu'il a lui-même présenté à la session extraordinaire et dans lequel il propose des mesures à prendre pour poursuivre l'application du Programme d'action.

## C. Enquête sur le terrain du FNUAP

12. Au milieu de 1998, le FNUAP a effectué une enquête sur le terrain au niveau mondial pour évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action et déterminer les difficultés rencontrées. Cette enquête portait sur plusieurs grands domaines : politiques et programmes en matière de population et de développement; égalité entre les sexes, équité et promotion de la femme; droits et soins de santé en matière de reproduction; partenariats avec les gouvernements et collaboration avec la société civile. Au total, 114 pays en développement et pays à économie en transition ont répondu à l'enquête et 18 pays développés ont fait part de leur expérience.

### Progrès accomplis

13. Les conclusions de l'enquête du FNUAP ont permis de relever des résultats concrets, notamment dans les domaines suivants : intégration des questions relatives à la population aux stratégies de développement; adaptation des institutions en vue de permettre l'ap-

plication du Programme d'action; réforme des politiques, des législations et des institutions dans les domaines touchant à la population et au développement ainsi qu'aux soins de santé et aux droits en matière de reproduction; reconnaissance du rôle accru de la société civile; plus grande participation des organisations non gouvernementales; amélioration des relations de partenariat entre les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies.

14. Les pays ont commencé à prendre des initiatives pour favoriser la participation des femmes au niveau de l'élaboration des politiques et des prises de décisions et des progrès ont été faits dans la prise de conscience de la nécessité d'assurer la protection des petites filles. Plusieurs pays ont voté des lois interdisant la violence à l'encontre des femmes et bannissant en particulier certaines pratiques préjudiciables comme les mutilations sexuelles féminines.

15. Tous les pays ont accepté la notion de santé en matière de reproduction et les programmes de planification familiale sont progressivement intégrés aux soins de santé primaires en matière de reproduction. Les services de santé considèrent de plus en plus la santé en matière de reproduction comme une priorité dans les situations d'urgence. Certains pays commencent à se préoccuper des besoins des adolescents pour ce qui est de la santé en matière de sexualité et en matière de reproduction et quelques mesures concrètes ont été prises pour faire prendre conscience aux hommes de leurs responsabilités dans ce domaine, au moyen de campagnes d'information. Un effort a été fait pour donner accès à un choix étendu de méthodes de planification familiale fiables et sûres et l'éventail des moyens contraceptifs proposés s'est élargi. On constate par ailleurs une sensibilisation accrue au problème de la mortalité et de la morbidité maternelles de plus en plus considéré comme une question touchant au développement et aux droits de l'homme.

16. De nombreux gouvernements, reconnaissant le rôle important que joue la société civile dans l'application du Programme d'action, ont pris des mesures pour favoriser la participation de groupes de la société civile à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques. Certains ont pris des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles de la société civile, par le truchement de subventions ou en levant des restrictions légales. Les parlementaires ont voté des lois sur la santé en matière de reproduction et sur la violence sexiste et sont intervenus pour inscrire aux budgets nationaux des crédits consacrés à la population et au développement.

### Difficultés rencontrées

17. L'un des principaux obstacles à l'application intégrale du Programme d'action est la grave insuffisance de ressources financières. Les contributions versées par les donateurs pour financer les activités dans le domaine de la population demeurent bien en deçà des 17 milliards de dollars des États-Unis qui devaient être atteints d'ici à l'an 2000, comme convenu lors de la Conférence.

18. Les pays en développement ont fait un effort pour augmenter la part des budgets nationaux consacrée aux questions relatives à la population. Malheureusement, les ressources intérieures des États ont dû être mobilisées pour faire face aux crises financières et autres bouleversements, entravant les efforts pour dégager des ressources en faveur de l'application de politiques et programmes nationaux dans le domaine de la population.

19. Malgré les quelques progrès enregistrés, les facteurs socioculturels continuent de faire obstacle à la pleine réalisation de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Les femmes continuent de subir des violences à tous les stades de l'existence et la pauvreté continue de frapper de façon disproportionnée les ménages ayant une femme à leur tête. La féminisation de la pauvreté a aggravé certaines formes de vio-

lence comme la traite des femmes et la prostitution forcée. Les femmes sont toujours très largement sous-représentées aux postes de décision et continuent le plus souvent de gagner moins que les hommes pour des travaux d'égale valeur. Dans de nombreuses sociétés, les familles donnent la priorité aux garçons lorsqu'un choix doit être fait. La collaboration entre les gouvernements et les groupes de la société civile est souvent limitée par l'absence de mécanismes de coordination et le manque de fonds et nul cadre juridique, réglementation ni directive n'existent pour faciliter les partenariats avec les organisations non gouvernementales. Le manque de ressources humaines et financières et de moyens techniques tant dans les administrations publiques que parmi les organisations non gouvernementales ne favorise guère non plus la constitution de véritables partenariats. La participation du secteur privé aux activités ayant trait à la population et au développement demeure très insuffisante.

### *III. Vingt et unième session extraordinaire*

#### A. Activités du Comité préparatoire

20. La Commission de la population et du développement, constituée en Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, s'est réunie en session ouverte à tous du 24 mars au 1er avril 1999 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité préparatoire était saisi de deux documents d'information intitulés "Examen et évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement" (E/CN.9/1999/PC/2) et "Forum international chargé de dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement" (E/CN.9/1999/PC/3), et d'un document qui lui était présenté pour examen, intitulé "Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement" (E/CN.9/1999/PC/4). Ce dernier rapport a servi de base à l'élaboration d'un document destiné à la session extraordinaire. Le Comité préparatoire est parvenu à un accord sur un certain nombre de sections du document, mais considérant qu'il lui fallait davantage de temps pour mener à bien les négociations sur certaines autres sections, il est convenu de reprendre des consultations officielles au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 au 7 mai.

21. Au cours de ces consultations officielles, plusieurs paragraphes ont été adoptés ad referendum. Les négociations n'ont pu toutefois aboutir sur certaines questions qui continuaient de soulever des problèmes (adolescents, méthodes de planification familiale, avortement, mobilisation de ressources, notamment). Il a donc été décidé que le Comité préparatoire reprendrait de nouveau ses travaux quatre jours avant le début de la session extraordinaire (24, 25, 28 et 29 juin). À l'issue de la reprise des travaux du Comité préparatoire, le 29 juin, plusieurs paragraphes étaient toujours contestés. La recherche d'une solution a été laissée au Comité ad hoc plénier de la session extraordinaire.

22. La Commission de la population et du développement constituée en Comité préparatoire a également examiné les dispositions relatives à l'accréditation des organisations non gouvernementales. Notant que conformément aux résolutions 52/188 et 53/183 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 18 décembre 1997 et 15 décembre 1998, le Président de l'Assemblée était invité à proposer aux États Membres, après les avoir consultés, des modalités appropriées pour associer effectivement les organisations non gouvernementales à la session extraordinaire, la Commission a décidé d'inviter à participer à la session extraordinaire les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et celles qui étaient déjà accréditées auprès de la

Conférence internationale sur la population et le développement ou du Comité préparatoire. Elle a également décidé que l'accréditation d'autres organisations non gouvernementales, y compris celles ayant demandé à bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, serait examinée avant le 14 mai 1999 par un comité composé du Bureau du Comité préparatoire et de fonctionnaires du Secrétariat. Ce comité ferait des recommandations appropriées à la reprise de la session du Comité préparatoire, qui prendrait une décision, étant entendu que les demandes d'accréditation devraient être accompagnées de renseignements permettant d'établir la compétence de l'organisation en ce qui concernait le thème de la session extraordinaire et la pertinence de sa participation.

#### B. Principales mesures

23. À la dernière séance plénière, tenue dans la soirée du 2 juillet, les 177 États Membres qui participaient à la session extraordinaire ont adopté par consensus un document intitulé "Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement" (A/S-21/5/Add.1). Dans ce document détaillé, mis au point à l'issue de longues négociations, l'Assemblée générale a affirmé que le Programme d'action a permis de réaliser un certain nombre de progrès notables. Elle a appelé notamment l'attention sur les préoccupations en matière de population et de développement et noté les liens qui unissent population, croissance économique et environnement. Elle a reconnu les effets de l'évolution de la pyramide des âges et du vieillissement de la population, et insisté sur la nécessité de mettre en place d'urgence des politiques et des programmes pour traiter les causes des migrations internationales, des migrations internes et de l'urbanisation et les perturbations qui accompagnent ces phénomènes. Elle a demandé par ailleurs aux gouvernements de veiller à ce que les droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier le droit d'être préservées de toute coercition, discrimination et violence, y compris des pratiques préjudiciables et de l'exploitation sexuelle, soient respectés, protégés et défendus grâce à l'élaboration et à l'application effective de politiques et législations tenant compte des femmes.

24. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a lancé un appel pour que l'action soit renforcée dans les domaines suivants : santé en matière de reproduction et de sexualité; mortalité maternelle; besoins des adolescents concernant la santé en matière de reproduction; réduction du nombre des avortements et conséquences pour la santé des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions; prévention du VIH/sida; sensibilisation à la condition féminine et éducation. De nouveaux objectifs ont été recommandés dans plusieurs domaines clés :

a) Le taux d'analphabétisme des femmes et des jeunes filles devrait être réduit de moitié d'ici à 2005 par rapport au taux de 1990; et les taux nets de scolarisation primaire devraient atteindre au moins 90 % pour les enfants des deux sexes d'ici à 2010;

b) D'ici à 2005, 60 % des centres de soins de santé primaires et de planification familiale devraient être à même d'offrir l'éventail le plus large possible de méthodes sûres et efficaces de planification familiale, des soins obstétriques essentiels, des services de prévention et de gestion des infections de l'appareil génital, y compris des maladies sexuellement transmissibles, et des méthodes adjuvantes pour prévenir les infections; 80 % des centres devraient offrir ces services d'ici à 2010 et tous devraient être en mesure de le faire d'ici à 2015;

c) D'ici à 2005, 40 % de tous les accouchements devraient se dérouler avec l'assistance de personnel soignant qualifié, là où le taux de mortalité maternelle est très élevé, et ce taux devrait être porté à 80 % pour l'ensemble du monde; ces taux devraient être portés à 50 % et 85 % respectivement d'ici à 2010; et à 60 % et 90 % d'ici à 2015;



d) L'écart entre le nombre de personnes recourant à la contraception et le nombre de celles qui souhaitent espacer ou limiter les naissances au sein de leur famille devrait être réduit de moitié d'ici à 2005, de 75 % d'ici à 2010 et de 100 % d'ici à 2015; ce but ne devrait pas être atteint au moyen de la fixation de quotas;

e) Pour réduire la vulnérabilité à l'infection par le VIH/sida, 90 % au moins des jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 24 ans, devraient, d'ici à 2005, avoir accès à des méthodes de prévention – préservatifs féminins et masculins, tests de dépistage volontaires, soutien psychologique et suivi –, un taux qui devrait être porté à 95 % au moins d'ici à 2010. Les taux de séropositivité chez les 15-24 ans devraient être réduits de 25 % dans les pays les plus touchés, d'ici à 2005, et de 25 % dans l'ensemble du monde d'ici à 2010.

25. Consciente de l'importance essentielle que revêtaient les moyens financiers dans la réalisation des buts de la Conférence internationale sur la population et le développement et si l'on voulait atteindre les objectifs plus ambitieux recommandés, l'Assemblée générale a exhorté les pays développés à redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds afin d'atteindre les niveaux convenus au Caire. Elle a invité les pays en développement et les pays à économie en transition à prendre un engagement plus ferme en faveur des objectifs de la Conférence et à poursuivre leurs efforts pour mobiliser leurs ressources intérieures. Elle a rappelé que la communauté internationale devait fournir l'assistance financière et technique nécessaire pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer le Programme d'action et a demandé que l'on prête plus particulièrement attention aux pays d'Afrique et aux pays confrontés aux suites de situations d'urgence et de crises financières. La coopération Sud-Sud et l'Initiative 20/20 étaient citées comme moyens d'atteindre les objectifs dans le domaine de la population et dans le secteur social.

#### *IV. Les prochaines étapes*

26. La vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été largement considérée comme un succès. Elle a démontré qu'un consensus mondial pouvait se dégager au sein de l'ONU à l'issue d'un débat largement ouvert. Elle a marqué le point culminant de cinq années de progrès impressionnants dans l'application du consensus du Caire sur la population en tant que question intéressant le développement et constituant une préoccupation pour tous les pays. Elle a surtout permis d'associer effectivement au débat les groupes de la société civile (c'est ainsi que les représentants de trois ONG se sont adressés à l'Assemblée générale lors de la dernière séance plénière).

27. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a réaffirmé les engagements qui avaient été pris au Caire en 1994. Les progrès réalisés au cours des cinq années écoulées depuis l'adoption du Programme d'action constituaient une base encourageante à partir de laquelle l'action devait être poursuivie. Des défis formidables demeuraient toutefois. Il fallait que la mobilisation des ressources en faveur des activités relatives à la population soit inscrite en tête des priorités de

l'agenda mondial pour le développement si l'on voulait que la communauté internationale réalise intégralement les buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

28. Le rapport sur les principales mesures (A/S-21/5/ Add.1) constitue un guide pratique destiné à permettre de mieux centrer les activités et d'intensifier les efforts. À la fin du mois d'octobre 1999, l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous se réunira pour examiner les moyens que pourraient mettre en oeuvre les institutions et les organismes des Nations Unies pour continuer de collaborer efficacement, en particulier au niveau des pays, afin de poursuivre l'application du Programme d'action. L'Équipe spéciale se penchera également sur la question de la définition éventuelle de nouveaux indicateurs qui permettraient de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés lors de la session extraordinaire et réfléchira à la mise à jour des indicateurs déjà convenus.

29. Plusieurs sessions extraordinaires sont prévues au cours de ces prochaines années pour marquer le cinquième anniversaire d'autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Des contacts ont été pris avec les secrétariats chargés de préparer ces manifestations, afin de leur faire part de l'expérience acquise à l'occasion de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. C'est ainsi qu'une réunion d'information sur les questions d'organisation et les questions de fond a déjà été organisée par le Département des affaires économiques et sociales, qui est chargé des sessions suivantes : vingt-deuxième session extraordinaire, consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (27-28 septembre 1999); session extraordinaire intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle" (5-9 juin 2000); et session extraordinaire consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives (26-30 juin 1999). En outre, un rapport sur la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera fait au Comité administratif de coordination, à sa deuxième session (29-30 octobre 1999).

30. Il convient maintenant de réfléchir à la manière dont on marquera le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action, en 2004. À sa réunion intersessions de 1999, le Bureau de la Commission de la population et du développement a recommandé que la Commission examine cette question à sa trente-troisième session.

#### *Notes*

- 1 Argentine, Jamahiriya arabe libyenne, Guatemala, Nicaragua et Soudan.
- 2 Australie, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Jordanie, Koweït, Malte, Maroc, Qatar, Saint-Siège et Yémen.



**Fonds des Nations Unies  
pour la population**

220 East 42nd Street  
New York, NY 10017  
États-Unis d'Amérique

Site Web :  
<http://www.unfpa.org>

ISBN 0-89714-588-9  
F/3 000/2000